



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

# Plan Climat Air Energie Territorial PCAET

## PROGRAMME D' ACTIONS

### 2023-2028



Rédaction :

Orane BOUCHER (CCEDA)

Marion TRINQUET et Céline LAGANE-BOSQUE (VIZEA)

Version Finale - octobre 2023

# INTRODUCTION



Les **changements climatiques et environnementaux** que nous connaissons ont des **impacts directs** sur notre société au niveau **économique, social et environnemental**. Le dernier rapport du GIEC (groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) est sans appel : les **émissions anthropiques de gaz à effet de serre (GES)** sont la cause du réchauffement de l'atmosphère, des océans, et des terres.

Pour produire, se nourrir, se chauffer, se déplacer... les humains et leurs activités engendrent une accumulation de plus en plus importante de GES dans l'atmosphère. Depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, leur concentration atmosphérique ne cesse d'augmenter. Tous les scénarios montrent un réchauffement mondial de 1.5°C d'ici 2040.

Ce réchauffement a des **conséquences dramatiques** : hausse du niveau de la mer et des océans, perte de la biodiversité, augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes, sécheresses, émergence de maladies, déplacements de populations...

Les territoires doivent donc s'emparer de ces enjeux au niveau politique : comprendre les risques associés à ce changement climatique, les conséquences, définir une **stratégie globale** puis mettre en place des **actions et des mesures politiques** afin de **réduire les émissions de gaz à effet de serre**.

Entre Dore et Allier a donc choisi de s'engager dans l'élaboration d'un **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)**, véritable projet de **transition écologique et énergétique** pour répondre à ces enjeux.

Après une phase de **diagnostic** du territoire, et de définition d'objectifs stratégiques, la communauté de communes a abouti à un **programme d'actions** concret, adapté aux enjeux du territoire, et concerté avec l'ensemble des acteurs.

Ce premier PCAET, volontaire, a notamment pour objectifs d'engager le territoire et l'ensemble des acteurs et des habitants autour de la transition écologique. L'ensemble des thématiques liées à la lutte et l'adaptation au changement climatique sont traitées. Les objectifs réglementaires ont été pris en compte et le territoire a fait le choix de s'en rapprocher au maximum, tout en restant cohérent et réaliste selon les enjeux et les contraintes du territoire.

5 axes de travail ont été définis, reprenant les thématiques suivantes : **I. Habitat et aménagement, II. Mobilité, III. Production et consommation, énergies renouvelables, IV. Espaces naturels et ressource en eau et V. Exemplarité.**

Le plan d'actions 2023-2026 a été élaboré par les acteurs du territoire durant plusieurs séances de travail entre 2022 et 2023. Ateliers thématiques regroupant habitants, élus et partenaires publics associés ont permis d'aboutir à un plan d'actions détaillé répondant à la stratégie retenue par la CCEDA.

Chaque action est définie par une fiche qui présente un contexte, une description, un/des pilote(s) et des partenaires associés et des éléments de budget estimés. Les sous-actions ont été priorisées selon leur importance et le calendrier : la **priorité +++** correspond aux actions les plus prioritaires, à engager sur la première partie du PCAET. La **priorité ++** correspond à un intermédiaire avec des actions importantes à engager au cours du PCAET. Enfin la **priorité +** correspond à des actions moins urgentes à engager plutôt dans la deuxième partie du PCAET. De nombreuses actions sont également « **au fil de l'eau** », c'est-à-dire qu'elles ne disposent pas d'un calendrier spécifiques et seront mises en place progressivement selon les opportunités. **Sont renseignées en BLEU les actions déjà en cours sur le territoire et que le plan d'actions du PCAET entend valoriser parce qu'elles contribueront à la résilience du territoire.**

La fiche propose également des indicateurs de suivi de réalisation et d'efficacité de l'action, permettant de suivre la mise en œuvre opérationnelle du plan sur les 6 années. Enfin, les points de vigilance sur les impacts environnementaux et mesures ERC (éviter-réduire-compenser) définies dans l'évaluation environnementale stratégique ont été précisées pour chaque action.

# GLOSSAIRE

**AAP** : Aire d'alimentation de captage  
**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**ADIL** : Association départementale d'information sur le logement  
**ADIT** : Agence départementale d'ingénierie territoriale  
**ADUHME** : Agence locale des énergies et du climat (63)  
**AC** : Assainissement collectif  
**ANAH** : Agence nationale de l'habitat  
**ANC** : Assainissement non collectif  
**APB** : Arrêté de protection biotope  
**AURA** : Auvergne-Rhône-Alpes  
**CA** : Chambre d'agriculture  
**CAUE** : Conseil architecture urbanisme environnement  
**CBS** : Coefficient de Biotope par Surface  
**CCAS** : Centre communal d'action sociale  
**CCEDA** : Communauté de communes Entre Dore et Allier  
**CCI** : Chambre de commerce et de l'industrie  
**CD63** : Conseil départemental du Puy-de-Dôme  
**CEE** : Certificats d'économie d'énergie  
**CEN** : Conservatoire d'espaces naturels  
**CEP** : Conseil en énergie partagée  
**CH4** : méthane  
**CMA** : Chambre des métiers et de l'artisanat  
**CPT** : Coefficient de Pleine Terre  
**CO2** : dioxyde de carbone  
**CRPF** : Centre Régional de la Propriété Forestière  
**DDT** : Direction départementale des territoires  
**DETR** : Dotation de l'Etat destinée aux territoires ruraux  
**DSDEN** : Direction départementale de l'Education Nationale  
**DSIL** : Dotation de soutien à l'investissement local  
**EFS** : Espace France Services  
**EnR** : Énergies Renouvelables  
**ENSIL** : Espace naturel Sensible d'Initiative locale  
**ETP** : Eviter Réduire Compenser  
**ETP** : Équivalent temps plein  
**FEADER** : Fonds européen pour agricole pour le développement rural  
**FEDER** : Fonds européen de développement régional  
**FIC** : Fonds d'initiative communale  
**FMA** : Fonds Mobilité active  
**FNADT** : Fonds national d'aménagement et de développement du territoire  
**GEMAPI** : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

**GES** : Gaz à effet de serre  
**GnV** : Gaz naturel pour véhicules  
**GRDF** : Gaz réseau distribution France  
**IRVE** : Infrastructure de recharge pour véhicule électrique  
**LEADER** : Liaison entre action de développement de l'économie rurale  
**LOM** : Loi d'orientation des mobilités  
**LPO** : Ligue de protection des oiseaux  
**MAEC** : Mesures agro-environnementales et climatiques  
**MDA** : Médiathèque Entre Dore et Allier  
**OAP** : Orientation d'aménagement et de programmation  
**OFB** : Office Français de la Biodiversité  
**ONF** : Office national des Forêts  
**OPAH** : Opération programmée d'amélioration de l'habitat  
**PAI** : Parc d'activités intercommunal  
**PAT** : Projet Alimentaire Territorial  
**PLUi-H** : Plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat  
**PMR** : Personnes à mobilité réduite  
**PNRLF** : Parc naturel régional Livradois-Forez  
**PTRE** : Plateforme territoriale de rénovation énergétique  
**PVD** : Petites villes de demain  
**RD** : Routes départementales  
**SAGE** : Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux  
**SBA** : Syndicat du Bois de l'Aumône  
**SCoT** : Schéma de cohérence territoriale  
**SDC** : Schéma directeur cyclable  
**SIAEP** : Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable  
**SMTUT** : Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois  
**SPPEH** : Service public de la performance énergétique et de l'habitat  
**SRADET** : Schéma Régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires  
**TAD** : Transport à la demande  
**TE63** : Territoire d'énergie du Puy-de-Dôme (ex SIEG)  
**TPE** : Très petites entreprises  
**TT** : Télétravail  
**TVBN** : Trame verte, bleue et noire  
**VAE** : Vélo à assistance électrique  
**ZA/ZI** : Zones d'activités/d'industrie

# SOMMAIRE

Axes	Actions
<b>I. Occuper des habitats et des espaces résilients</b>	I.1. Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique du bâti
	I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente
	I.3. Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des acteurs locaux
<b>II. Se déplacer et transporter durablement</b>	II.1. Réduire les besoins en déplacements
	II.2. Développer les mobilités douces
	II.3. Favoriser le covoiturage
	II.4. Développer la mobilité électrique et GnV/hydrogène
	II.5. Développer l'usage des transports collectifs
<b>III. Consommer et produire durablement</b>	III.1. Soutenir la production durable
	III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets
	III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique
	III.4. Favoriser la production d'EnR sur le territoire
<b>IV. Protéger les espaces naturels et aquatiques</b>	IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité
	IV.2. Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau
<b>V. Rendre la collectivité exemplaire en matière de transition écologique</b>	V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET
	V.2. Rendre exemplaires le patrimoine et l'éclairage public
	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA



AXE I

# Action 1 :

## Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique du bâti

### Objectifs et enjeux

Le secteur de l'habitat représente 29% des consommations d'énergie du territoire et 13% des émissions de gaz à effet de serre. La rénovation énergétique et l'efficacité énergétique permettent une réduction des consommations d'énergie, des émissions de CO2 et de particules fines associées, mais également une diminution de la précarité énergétique du territoire.

Les objectifs à 2030 :

20% du parc résidentiel rénové (moitié en BBC et moitié en standard) soit 1800 logements rénovés (300 par an).

### Occuper des habitats et des espaces résilients



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**A**

Animer le réseau d'informations sur la rénovation énergétique et accompagner les habitants

- ✓ **Faire connaître les dispositifs d'aide et de subventions existants**
  - **Rénov'actions63** : service public de performance énergétique de l'habitat (SPPEH) → conseil et accompagnement des ménages dans la réalisation de travaux de rénovation des logements
  - **Mobili'Dômes** : outil information habitants sur l'habitat (travaux d'amélioration de l'habitat, isolation et économies d'énergie, adaptation et maintien à domicile)
  - **Missions de sensibilisation de l'ADIL** : conseils juridiques sur la rénovation
- ✓ **Développer les aides à l'amélioration énergétique de l'habitat privé**
  - **Communiquer et développer la subvention d'aide à l'installation de chaudières bois** → Ouvrir aux propriétaires bailleurs, organiser la sensibilisation (articles, renvoi vers les dispositifs cités ci-dessus, animation d'ateliers, porte à porte/boitage)
  - **Accompagner la diminution des consommations d'électricité du secteur résidentiel** via la mise en place gratuite de boîtiers de contrôle de la consommation de radiateurs électriques (société partenaire)

**B**

Diagnostiquer le bâti privé et cibler les bâtiments énergivores

- Suivi et capitalisation de **l'étude sur les logements vacants** en lien avec les objectifs du SCOT de remobilisation des logements vacants et de réductions de consommations énergétiques des bâtiments
- **Lancement et suivi de l'Etude OPAH** : étude pré-opérationnelle sur l'habitat lancée par la CCEDA

**C**

Opérer la rénovation énergétique des bâtiments publics

- ✓ **Recenser, mettre en valeur et communiquer sur les opérations engagées** :
  - **Opérations de construction/rénovation** : rénovation des écoles faites ou en cours, projets de rénovation des bâtiments publics identifiés dans le CRTE, etc.
  - **Optimisation des éclairages** : LEDS et horaires d'éclairages adaptés (cf axe V)
- ✓ **Identifier les bâtiments les plus consommateurs en énergie** (passoires thermiques) ainsi que ceux soumis au décret tertiaire et mettre en place une **stratégie de rénovation** avec l'ADHUME et les communes pour ces bâtiments prioritaires (en lien avec le CEP)

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA, CD63, Communes	CMA, ANAH, CAUE, ADIL, organisations professionnelles	Etat (MaPrimRenov), CEE (fournisseurs d'énergie), CCEDA	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA, CD63, Communes	SCOT LF, CMA, ANAH, CAUE, ADIL, organisations professionnelles		<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
CCEDA, Communes	ADUHME, CMA, CAUE, CD63, atelier d'urbanisme (PNRLF), ADIT	Etat : Fonds Vert, CD63 : Fonds d'initiative communale (FIC)	<b>Priorité ++</b> Phasage 2025-2027

### Coût des actions €

Communes :  
Rénovation des bâtiments publics : budget variable selon le type de bâtiment et l'ampleur des travaux environ 300 € TTC/m2 pour rénovation standart et 800/m2 pour rénovation BBC

CCEDA :

- subventions : aides aux chaudières bois enveloppe de 15 000 € /an
- subvention "habiter mieux" : 25 000 € /an
- SPPEH Rénov'Action 63 : 10 000 €/an
- Etude OPAH : 60 000 €/2023
- Adhésion ADIL : 2000 € /an
- communication : 5 000 € /an
- Enveloppe rénovation bâti CC : enveloppe 100 000 €

### Moyens humains



- 0.1 ETP Habitat
- 0.05 ETP Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb de logements rénovés (MaPrim' Renov)
- Nb de foyers conseillés (Rénov'action)
- Nb de communes diagnostiquées (CEP)
- Nb de bâtiments publics identifiés/en projet de rénovation/rénovés

#### Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (résidentiel)
- kg de CO2 évités (résidentiel)

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

Amélioration ou dégradation possible du patrimoine bâti traditionnel → isolation par l'extérieur, porter une attention particulière au respect de la qualité du bâti, notamment ancien (E)

Partie de logements anciens (construction avant 1945) → porter attention aux techniques spécifiques à utiliser et matériaux de rénovation respectant les propriétés du matériau d'origine

Certaines espèces remarquables, peuvent être menacées par des travaux de rénovation énergétique (par l'extérieur essentiellement) → Inciter à privilégier une approche globale carbone/biodiversité en promouvant les techniques de mise en œuvre pour une biodiversité positive (R) + Éviter les périodes de nidification/reproduction pour les travaux et attention au risque d'atteinte aux chauves-souris : vérification de présence et effarouchement (E)

La rénovation thermique des bâtiments peut se traduire par une réduction des échanges d'air intérieur/extérieur et une dégradation de la qualité de l'air intérieur → Sensibiliser aux gestes favorables à la qualité de l'air intérieur (ventilation, origine et qualité des matériaux, mobiliers, produits...) (R) + actions du PCAET en faveur des matériaux biosourcés



## Occuper des habitats et des espaces résilients

## Action 2 :

## Aménager le territoire de façon économe et résiliente

### Objectifs et enjeux

Entre Dore et Allier a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant programme local de l'habitat (PLUIH) en 2021, de façon concomitante à son PCAET. Au stade de validation du PCAET, le PLUIH est au stade de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), cœur stratégique du document.

La volonté de mener ces deux projets de front montrent que les enjeux de changement climatiques doivent faire partie intégrale du projet politique d'aménagement et d'urbanisme de l'intercommunalité. Ainsi, il est important d'intégrer les thématiques de nature en ville, d'aménagement des espaces et des réseaux et d'énergies renouvelables dans le futur règlement écrit du PLUIH.



- A**
- Redéfinir l'espace public et sa gestion : localisation des services, nature en ville**
- ✓ **Repenser le centre de Lezoux en lien avec le programme Petites Villes de Demain** : relocaliser les services, créer des espaces communs et publics accueillant des événements publics
  - ✓ **Revoir l'éclairage public pour en diminuer la consommation énergétique et favoriser la trame noire (biodiversité nocturne)** : poursuivre la dynamique de modernisation des éclairages publics dans les communes et suivre les travaux effectués, sensibiliser les élus et habitants sur l'extinction nocturne de l'éclairage public en milieu de nuit (*cf axe V*)
  - ✓ **Assurer l'exemplarité de la collectivité en matière d'aménagement de l'espace public** : contrats avec services avantageux, labels/certifications., meilleure gestion des espaces verts publics pour être favorable à la biodiversité (sensibilisation pour les communes, les agents) + prise en compte dans les marchés publics
  - ✓ **Identifier et lutter contre les effets d'îlots de chaleur urbains** : végétalisation des centres-bourgs, ombrage par du mobilier urbain, végétalisation des cours d'école et aménagement de la voirie en conséquence (identifier les espaces temporairement disponibles à végétaliser dans les années à venir de types travaux, espaces en attente de reconversion ou études en cours)
  - ✓ **Sensibilisation des élus à la question de la nature en ville et de la biodiversité et diagnostiquer le patrimoine de la CCEDA pour un aménagement favorable à la biodiversité** (Médiathèque, Parc d'activités) puis mise en place progressive des aménagements (nichoirs, plantation sur espaces verts)

Ces interventions permettront notamment d'accroître la place de la nature en ville\*

- B**
- Etudier le développement des réseaux de chaleur**
- ✓ **Entamer une réflexion sur le développement d'un réseau de chaleur à Lezoux** :
    - Projet de création d'un réseau de chaleur entre l'usine Saipol (industrie de transformation de graines oléagineuses située à proximité du centre ville) les bâtiments publics en proximité
    - Etudes d'opportunité puis des études de faisabilité (Aduhme : rédaction d'un cahier des charges)
    - Le syndicat d'énergie TE63 est doté depuis 2023 de la compétence réseaux de chaleur, leur permettant des investissements.

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA et communes	CMA, PNRLF, Atelier d'Urbanisme, CCEDA, TE63, ENEDIS, associations locales	CCEDA	<b>Priorité ++</b> Phasage 2024-2028
CCEDA, commune, ADUHME, TE63	Atelier d'Urbanisme, CD63	ADEME, TE63, Exploitants, CD63	<b>Priorité +</b> Phasage 2026-2028

### Coût des actions €

A titre indicatif :

Étude ilot de chaleur urbain 5 à 10 000€

### Moyens humains

- 0.1 ETP Urbanisme
- 0.05 ETP Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb de points lumineux éteints/optimisés
- Nb d'espaces identifiés/végétalisés

#### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*\*Certaines plantations trop horticoles peuvent affaiblir la biodiversité et certaines essences sont allergènes et/ou envahissantes → Préconiser un choix adapté d'essences locales, faciles d'entretien, économes en eau et non-allergènes (E)*

*Certaines essences sont plus gourmandes en eau → Préconiser un choix adapté d'essences locales, faciles d'entretien, économes en eau et non-allergènes (E)*



AXE I

## Occuper des habitats et des espaces résilients

## Action 2 :

## Aménager le territoire de façon économe et résiliente

### Objectifs et enjeux

Entre Dore et Allier a engagé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant programme local de l'habitat (PLUIH) en 2021, de façon concomitante à son PCAET. Au stade de validation du PCAET, le PLUIH est au stade de PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), cœur stratégique du document.

La volonté de mener ces deux projets de front montrent que les enjeux de changement climatiques doivent faire partie intégrale du projet politique d'aménagement et d'urbanisme de l'intercommunalité. Ainsi, il est important d'intégrer les thématiques de nature en ville, d'aménagement des espaces et des réseaux et d'énergies renouvelables dans le futur règlement écrit du PLUIH.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

 PILOTES	 PARTENAIRES	 FINANCEMENTS	 PRIORITE
CCEDA, Communes	DDT, SCoT, PNR, Communes, SIAEP, Région, CD63, Chambres		<b>Priorité +++</b>  Phasage 2023-2025

C

### Limiter l'extension urbaine en utilisant l'existant dans le cadre du PLUIH

- ✓ Orienter les futures constructions/réhabilitations vers des stratégies **d'économie circulaire / d'utilisation de matériaux reconditionnés / d'usage de matériaux biosourcés** (bois)
- ✓ **Encourager, pour les constructions neuves, le respect des enjeux énergétiques, paysagers et de biodiversité** en lien avec les recommandations du SCoT :
  - Permettre et encourager équipements de production deEnR
  - Limitation de l'emprise au sol, architecture bioclimatique et confort thermique
- ✓ **Préserver les espaces agricoles et naturels et limiter l'imperméabilisation des sols** :
  - Occupation des dents creuses
  - Etudes de gisement, **étude sur la vacance structurelle des logements** auprès de leurs propriétaires et **stratégie de rénovation**
  - Créer des OAP vertueuses et adaptées aux enjeux transition écologique
  - Se rapprocher d'un EPF pour accompagnement sur ces questions
  - Stratégie de repérage des friches économiques et réinvestissement
- ✓ **Préserver les stocks de carbone et favoriser la nature en ville** : mettre en place un système de préservation des TVB et des zones humides, imposer la préservation des squares et jardins dans le règlement du PLUIH
- ✓ **Intégration de la charte photovoltaïque départementale (DDT63) dans le PLUIH en lien avec la prescription du SCoT sur le développement du PV au sol** : permet de s'assurer du développement du solaire photovoltaïque en priorité sur les espaces artificialisés et de protéger les espaces naturels et agricoles

### Coût des actions €

A titre indicatif :

- Étude îlot de chaleur urbain 5 à 10 000€
- Coût élaboration PLUIH : 300 000 € HT dont 10 000 € option TVB

### Moyens humains

- 0.1 ETP Urbanisme
- 0.05 ETP Environnement

### Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nb d'OAP spécifiques aux enjeux PCAET dans le PLUIH

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*\*Certaines plantations trop horticoles peuvent affaiblir la biodiversité et certaines essences sont allergènes et/ou envahissantes → Préconiser un choix adapté d'essences locales, faciles d'entretien, économes en eau et non-allergènes (E)*

*Certaines essences sont plus gourmandes en eau → Préconiser un choix adapté d'essences locales, faciles d'entretien, économes en eau et non-allergènes (E)*



AXE I

## Action 3 :

# Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des acteurs locaux

### Objectifs et enjeux

Le territoire de la communauté de communes devrait voir une croissance démographique importante dans les prochaines années, conduisant à une augmentation de la population de 1% par an. Cela induit des besoins en termes de nouveaux logements, et donc un accroissement des consommations d'énergies pour le secteur résidentiel.

La construction et la rénovation de logements de façon exemplaire est donc un enjeu majeur sur le territoire. Il est important de mener une réflexion sur les usages, les besoins mais aussi sur la sensibilisation de l'ensemble des acteurs concernés sur la question de la construction durable (élus, techniciens, professionnels, particuliers...).



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**A**  
Sensibiliser les professionnels et artisans à l'urbanisme et la construction durables

- ✓ **Communiquer sur les événements en cours et à venir en collaborateurs avec les structures porteuses de ces événements** (distribution des flyers, invitations postées sur les sites de communes, envoi d'une newsletter sur inscription, affichages en mairie, école, médiathèques et autres bâtiments communs et intercommunaux) : [le Salon de l'habitat à Thiers](#) , [Coop BTP pour les professionnels du BTP](#)
- ✓ **Intégrer les organisations professionnelles aux événements** et assurer leur sensibilisation lors de ces événements

**B**  
Organiser le retour d'expérience et l'événementiel autour de projets durables

- ✓ **Sensibiliser le grand public et les élus aux enjeux de construction durable** : orienter vers des stratégies d'économie circulaire, d'utilisation de matériaux reconditionnés, d'usage de matériaux biosourcés
- ✓ **Organiser des interventions et conférences sur l'habitat** : ADIL, PNR, communes, Rénov'actions63

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA, SBA	PNRLF, SCOTLF, ADUHME, Atelier d'Urbanisme, CAUE, ADEME, associations, CMA, CD63 : Rénov'action63, SBA, ADIL	ADEME	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA	PNRLF, SCOTLF, Atelier d'Urbanisme, CAUE, ADEME, associations, CD63 : Rénov'action63, SBA, ADIL	ADEME	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

### Coût des actions €

- CCEDA :
- Communication/événementiel = 12 000 € (2000 € /an)

### Moyens humains

- 0.1 ETP Urbanisme
- 0.05 ETP Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb de personnes sensibilisées
- Nombre de campagnes de sensibilisation / événements / formations menés
- Bilans et retours de ces événements

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

La densification des potentiels urbains existants peut se faire au détriment de la qualité du cadre de vie → Définir une juste densité selon les typologies urbaines (R)



## AXE II

### Se déplacer et transporter durablement

# Action 1 :

## Réduire les besoins en déplacements

### Objectifs et enjeux

Le secteur de la mobilité représente près de la moitié de la consommation énergétique du territoire et des émissions totales de Gaz à effet de serre. Il représente donc un enjeu majeur sur le territoire.

La première action au niveau des transports consiste en un usage plus sobre de ceux-ci, via une diminution des déplacements. Cela passe par des aménagements adaptés en ce sens (commerces, services de proximité), ou encore le développement du télétravail.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA	CCI, Communes, CD63, SMTUT, Région, SCoT	Action Cœur de Ville	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA	CCI, MDA, PNRLF, CAUE63, SMTUT, Région		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA, SMTUT	CCI, entreprises aux effectifs importants, SMTUT, Région		<b>Priorité +</b> Phasage 2026-2028

### A

#### Favoriser les services et commerces de proximité

- ✓ **Rendre visibles les locaux disponibles**
- ✓ **Relocaliser les commerces en centre-ville**  
Prendre en compte les enjeux mobilité dans l'élaboration du PLUiH  
Lien avec le SCoT et prescriptions qui définissent les centres-bourgs comme localisation préférentielle des locaux commerciaux)
- ✓ **Sensibiliser et communiquer sur les services de proximité**  
(cf Axe III action 1)

### B

#### Engager une réflexion sur la création de tiers-lieux sur le territoire

- ✓ **Soutenir et développer les projets qui comportent un espace de coworking, des salles de réunion, du matériel informatique, une restauration, un espace de télétravail à destination des entreprises locales et des indépendants**
- ✓ **Accompagner les projets privés de création d'espaces de coworking**, en s'assurant que l'implantation des nouveaux aménagements se fait sur des espaces déjà artificialisés
- ✓ **Communiquer sur les lieux dédiés au télétravail auprès des habitants**
- ✓ Identifier et encourager via des financements ou un accompagnement technique la création de tiers lieux

### C

#### Limiter les déplacements liés à l'emploi

- ✓ **Agir sur les déplacements domicile-travail :**
  - Encourager les Plan de Mobilité Employeur
- Poursuivre le programme **Mobil'Ethic** (SMTUT) : soutenir le développement des mobilités douces en zone d'activité et le covoiturage sur des zones qui rassemblent un grand nombre de salariés (ZI et ZA)
  - Inciter les entreprises du territoire à participer au Challenge Mobilité Régional
- ✓ **Encourager au recours du télétravail dans les entreprises :**
  - Communiquer sur les modalités de mise en œuvre, les avantages, favoriser le retour d'expérience
  - Faire un état des lieux du potentiel de jours de télétravail par actif sur le territoire au regard des activités télétravaillables
  - S'informer sur le droit du travail (risque de généralisation du statut d'autoentrepreneur, "fuite d'informations", etc.)

### Coût des actions €

- CCEDA :
- Enveloppe communication 2 500 €

### Moyens humains

0.2 ETP Mobilité

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb d'espaces de coworking créés
- Nb de PDE/PDA mis en place
- Nb d'entreprises engagées Mobil'ethic
- Nb d'entreprises participantes au challenge mobilité régional

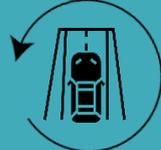
#### Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (transports)
- kg CO2 évités (transports)

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

# Action 2 : Développer les mobilités douces

## AXE II



Se déplacer et transporter durablement

### Objectifs et enjeux

Le territoire de la CCEDA, compte peu d'infrastructures pouvant encourager la pratique quotidienne du vélo. Or, pour des déplacements de moins de 5 km (la moitié des déplacements), le vélo a de nombreux avantages, tant par son très faible impact environnemental et économique, que par son bénéfice sur la santé. L'incitation à utiliser le vélo, passe par la création d'infrastructures dédiées, et la sensibilisation des habitants et le développement de services (location, réparation...). L'objectif de 4% de part modale « modes doux » en 2030 entrainerait une baisse de la consommation énergétique et des émissions de GES, l'objectif étant assez ambitieux étant donné la place prédominante de la voiture sur le territoire, les actions doivent être à la hauteur des enjeux.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**A**  
Elaborer une stratégie cyclable sur le territoire

- ✓ **Poursuivre les projets en cours :**  
**Schéma directeur cyclable (SDC)** en cours sur le territoire de la CCEDA et sur la CC voisine Thiers Dore et Montagne → pilotage en lien avec le SMTUT (finalisation 2023)  
Prioriser les actions : aménagements, stationnement, sensibilisation sur le territoire
- ✓ **Veiller à la cohérence avec les autres territoires** pour un maillage plus large et travailler la connexion avec les autres intercommunalités (Grand Clermont, Billom Communauté, Thiers-Dore Montagne) et en lien avec le département du Puy-de-Dôme (schéma cyclable départemental en cours)

**B**  
Développer les aménagements cyclables

- ✓ **Développer de façon cohérente les aménagements de voirie**
    - Aménager qualitativement les abords des établissements scolaires : [voie cyclable collège Lezoux](#)
    - Baliser/jalonner des chemins existants pour lier les communes
    - Aménager la voie romaine (voie intercommunale) en voie douce/verte pour lier Lezoux, Saint-Jean-d'Heurs et Peschadoires (en direction de Thiers)
    - Solliciter le CD63 pour inciter les aménagements sur les RD
  - ✓ **Développer les services de stationnement** vélo (arceaux, abris, box)
    - Intégrer des aménagements vélos aux aménagements d'ensemble (place de Prague)
- Accompagner les communes dans la mise en place : recherche de financements, dépôt de demandes de subventions...

**C**  
Sensibiliser à la pratique du vélo

- ✓ **Développer le « savoir rouler à vélo »** afin d'encourager la pratique dès le plus jeune âge
  - Associer les clubs vélos, gendarmerie, services des sports des intercommunalités, collégiens et adultes à la conduite de vélos, etc
- ✓ **Diffuser la communication et sensibilisation** sur les médias locaux (sites internet...)
- ✓ **Mettre en place des services de réparation de vélos** : Lezoux et Joze ciblés (en lien avec le passage de la vélo-route voie verte)
- ✓ **Organiser de petites rando cyclo, encadrées**
  - Sortie naturaliste, patrimoine, découverte du territoire de la CC (cf axe V action 1)

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA, SMTUT	Région, CD63	ADEME (A vélo)	<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
CCEDA, SMTUT, Communes	Région, CD63, PNRLF, CAUE63	AAP FMA CEE (Alvéole Plus)	<b>Priorité ++</b> Phasage 2024-2028
CCEDA, SMTUT	Gendarmerie, écoles, clubs, association, DSDEN, PNRLF		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

### Coût des actions €

- CCEDA :
- Sensibiliser à la pratique du vélo : 6 000 € (1000 € / an)
  - Aménagement de la voie romaine : budget 50 000 €

Communes :

- Coût des aménagements ciblés dans le Schéma directeur cyclable (approbation fin 2023/début 2024)

### Moyens humains

0.2 ETP Mobilité

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Budget validé dans le SDC
- Km d'aménagements cyclables réalisés
- Nb de places de stationnement installées

#### Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (transports)
- kg CO2 évités (transports)

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*Consommation et/ou artificialisation d'espace → Privilégier les aménagements « légers » pour les pistes avec notamment l'utilisation d'infrastructures existantes (E) ou la mise en œuvre de revêtements perméables (R) et idem pour les zones de stationnement (E) ou prévoir un aménagement paysager et environnemental soigné (R)*

*La création de nouvelles voies, cyclables et d'aires de stationnement peut entraîner une imperméabilisation des sols et accentuer le ruissellement → Privilégier des aménagements écoresponsables répondant par exemple aux critères suivants : perméabilité des revêtements, exemplarité concernant l'intégration paysagère et le respect de la biodiversité, réflexion sur l'articulation avec les transports en commun... (R)*

## Action 2 : Développer les mobilités douces

### AXE II



Se déplacer et transporter durablement



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

 PILOTES	 PARTENAIRES	 FINANCEMENTS	 PRIORITE
CCEDA, SMTUT	Région	Région (50%), Etat : Plan Vélo	<b>Priorité +++</b>  Phasage 2023-2025
CCEDA, Communes	Région, CD63	DSIL, DETR, DSID, FNADT Fonds européens FEDER, LEADER	<b>Priorité +</b>  Phasage 2026-2028

### D

Mettre en place un service d'aide à l'acquisition de vélo à assistance électrique

- ✓ **Développer le service de location en cours par le SMTUT**
  - achat par la CCEDA de 10 VAE en supplément de ceux du SMTUT
  - VTC et VTT à assistance électriques dispo à la location pour 1 semaine à 3 mois + permanences 1 fois par mois par le SMTUT à l'espace France services (à poursuivre)
- ✓ **Développer une aide financière à l'acquisition** (continuité du service de location)

### E

Favoriser la mobilité piétonne dans les centre-bourgs

- ✓ **Favoriser les aménagements de voirie pour les piétons** (cf programme actions *Petites Villes de Demain sur Lezoux*)
  - Mise à jour du plan de circulation : zones de rencontre ou zones piétonnes selon la faisabilité, passage en zone 30/zone de rencontre (Lezoux : PVD)
  - Réfection de trottoirs pour élargir et sécuriser davantage ces derniers
  - Ralentissement de la vitesse (ralentisseurs, chicanes, etc.)
  - Aménager en priorité les abords de lieux accueillant du public vulnérable (écoles)
- ✓ **Soutenir l'accès piéton aux commerces de proximité**
  - Aménagement des parvis de commerce pour prioriser les piétons
  - Retrait de places de stationnement au profit d'espaces piétons, le cas échéant
  - Veiller à la prise en compte de la mobilité piétonne dans les aménagements urbains dans l'élaboration du PLUIH

Coût des actions €

- CCEDA :
- Achat VAE supplémentaires pour service de location : 20 000 €

Moyens humains 

0.2 ETP Mobilité

Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nb de VAE achetés
- Nb de location de VAE

Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (transports)
- kg CO2 évités (transports)

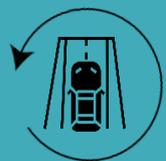
Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

L'installation d'équipements de **stationnement** ou arrêts peuvent impacter les paysages → Prévoir un **aménagement soigné des parkings** pour ne pas dégrader le cadre de vie environnant et garantir leur sécurisation (E)

Les types de **revêtements** utilisés pour les pistes cyclables et les espaces de stationnement influenceront l'impact positif ou négatif sur les ressources en eau (infiltration et recharge des nappes, risques de pollutions) → Privilégier des revêtements perméables pour les espaces de stationnement et les pistes cyclables nouvelles (R)

# Action 3 : Favoriser le covoiturage

AXE II



Se déplacer et transporter durablement

## Objectifs et enjeux

Le territoire est marqué par la prédominance de la voiture individuelle associée à une offre de transport collectif peu développée et des trajets domicile-travail parfois longs ne pouvant être réalisés par des modes doux. Cela entraîne un enjeu majeur autour du développement du covoiturage. Le covoiturage permet de répondre aux enjeux d'émissions de GES de façon directe en limitant le nombre de véhicules en circulation, tout en répondant aux enjeux de circulation (embouteillages) et de qualité de l'air (émissions de particules). Cette action vise à la facilitation de la pratique en adaptant les infrastructures tout en sensibilisant les habitants et les entreprises.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

	PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<b>A</b> Développer des plateformes multimodales et de covoiturage sur le territoire	CCEDA, Communes	SMTUT, Covoiturage Auvergne, Région, DDT, CD63, Entreprises PNRLF, CAUE63	Région, Etat	<b>Priorité ++</b> Phasage 2025-2028
<b>B</b> Développer la pratique du covoiturage	CCEDA, SMTUT, Région	Etat, entreprises, association Covoiturage Auvergne	Etat : Prime covoiturage Fonds vert	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

- ✓ **Valoriser et développer des aires de covoiturage :**
  - aire en cours de réflexion à proximité de l'échangeur de Lezoux (ASF Vinci)
  - étudier les lieux les plus opportuns pour créer des aires de covoiturage sur le territoire sans multiplier les aires
- ✓ **Recenser et valoriser les aires de covoiturage existantes dans les communes**  
Coordonner les initiatives, aménager les aires pour les rendre facilement accessibles, visibles et confortables
- ✓ **Valoriser l'autostop** et le retour d'expérience de [Billom \(650 passages en un an\)](#)

- ✓ **Sensibiliser et informer sur les outils disponibles**
  - Promotion application de covoiturage [MOV'ICI de la Région](#)
  - Organiser des animations sur les mobilités douces et partagées (en lien avec l'association Covoiturage Auvergne)
- ✓ **Renforcer l'animation autour du covoiturage**
  - Animation au sein des structures d'intérêt (entreprises, services publics)
  - Action sur le « comportement » des usagers et via la communication (économies financières réalisées, bénéfiques pour l'environnement, etc.)
  - Réfléchir à de moyens d'incitation à la pratique du covoiturage (exonérations d'impôts par exemple)

## Coût des actions €

- CCEDA :
- Aménagement aire de covoiturage Lezoux : financement 70% ASF 30% CCEDA soit coût estimé environ 250 000 € HT
  - Jalonnement/signalisation aires : enveloppe 2000 €

## Moyens humains



0.2 ETP Mobilité

## Indicateurs

### Indicateurs de réalisation :

- Nb d'aires de covoit ciblées/crées/aménagées
- Nb de places de covoit créées/aménagées

### Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (transports)
- kg CO2 évités (transports)

## Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*Créer les aires de co-voiturage et plateformes multimodales en priorité sur des **espaces déjà artificialisés (E)***

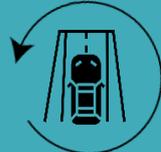
*Prévoir un **aménagement soigné** des parkings (R)*

*Compenser l'artificialisation par un aménagements durable de l'espace et une prise en compte de la **biodiversité (C)***

# Action 4 :

## Développer la mobilité électrique et GnV/hydrogène

AXE II



Se déplacer et transporter durablement

### Objectifs et enjeux

Les véhicules électriques permettent de diminuer les émissions de CO2 associées aux déplacements. Ils permettent aussi de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles ainsi que la facture énergétique associée. La réglementation impose la fin de la vente de véhicules thermiques à horizon 2035. Cela impose une réelle réflexion autour du renouvellement de la flotte de véhicules vers des systèmes électriques/alternatifs (hydrogène/GnV). L'objectif est donc d'accompagner la transition, ce qui passe principalement par une augmentation de l'offre de bornes de recharges pour véhicules électriques sur le territoire et aux alentours, tout en facilitant le renouvellement de la flotte publique



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA, Communes TE63	DDT, CAUE63, PNRLF, Région		Au fil de l'eau Phasage 2023-2028
CCEDA, Communes, SMTUT, SBA	Entreprises, transporteurs, GRDF, ENEDIS		Au fil de l'eau Phasage 2023-2028
CCEDA, Région	GRDF		Priorité + Phasage 2026-2028

A

Installer des bornes de recharge IRVE

- ✓ Mettre en oeuvre le schéma directeur installations de recharge pour véhicule électrique (IRVE) : Territoire d'énergie 63 (TE63)
- ✓ Estimer et recenser les besoins d'installation de bornes de recharge IRVE supplémentaires sur le territoire (borne TE63 22kWh à Lezoux)
- ✓ Equiper les parkings publics en lien avec la réglementation (LOM : équiper d'ici 2025 les parkings des bâtiments non résidentiels (1 borne/20 places de stationnement)

B

Renouveler le parc public de véhicules

- ✓ Recenser les typologies de véhicules de la flotte publique sur le territoire (CCEDA, communes, syndicats)
- ✓ Renouveler progressivement la flotte publique de véhicules de service en lien avec la loi climat et résilience qui oblige un verdissement à hauteur de 70% de la flotte de véhicules pour les collectivités à horizon 2030 :
  - Véhicules électriques pour véhicules de services CCEDA et communes
  - (bio)GNV pour véhicules lourds

C

Mener une veille sur les opportunités de développement du GnV et hydrogène

- ✓ Estimer les besoins et les opportunités en matière de mobilité vélo et voiture
- ✓ Réfléchir à la faisabilité sur le territoire (installation d'une borne, mise en place d'un service de location de vélos hydrogène, etc.)

Coût des actions €

A titre indicatif :

- 1 borne de recharge IRVE : 10 000 €
- 1 véhicule électrique : 40 000 €

CCEDA :

- Achat de véhicules électriques d'ici 2028 pour remplacer la flotte existante : enveloppe 100 000 €
- Installation de plusieurs bornes de recharge IRVE dans le futur pôle de ressource : enveloppe 50 000 €

Moyens humains



0.2 ETP Mobilité

### Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nb de bornes de recharge IRVE installées
- Nb de véhicules électriques acquis par les services publics

Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (transports)
- kg CO2 évités (transports)

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

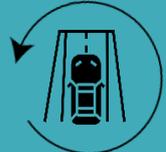
Selon leur implantation, les bornes de rechargement peuvent impacter le paysage → Porter à une attention particulière à l'intégration paysagère des bornes de recharge en intégrant notamment ce critère dans les schémas directeurs de développement des infrastructures de recharge de véhicules électriques prévus par la loi d'orientation des mobilités (R)

La fabrication et le recyclage des cellules des batteries demandent beaucoup de ressources, de matériel, et d'énergie. Actuellement, il n'existe pas de réel marché de seconde main pour les pièces et batteries de voitures électriques → Des recherches pour des usages «seconde vie» et des innovations sont en cours pour rendre les batteries plus compatibles avec une filière de recyclage économiquement rentable (ADEME) : mesure hors périmètre du PCAET.

# Action 5 :

## Développer l'usage des transports collectifs

### AXE II



Se déplacer et transporter durablement

#### Objectifs et enjeux

L'offre de transport en commun sur le territoire est assez faible et peu compétitive par rapport à la voiture. En complément des lignes régulières et scolaires de la Région, 3 communes sont desservies par le SMTUT (syndicat mixte de transports en commun du bassin thiernois). On trouve également 2 gares sur le territoire. Les transports en commun ont, en plus des enjeux climatiques, des enjeux sociaux et d'accès aux services (notamment pour les personnes isolées). L'action concerne les infrastructures, la sensibilisation, et la communication auprès des habitants. L'objectif est donc de développer cette offre par des actions de communication, l'amélioration des lignes existantes et une intégration avec les autres modes de transports.



	PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<p><b>A</b></p> <p>Communiquer sur les offres de transports en commun sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Recenser les initiatives de mobilités existantes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude sur l'offre de transport en commun pour la fluidifier et supprimer les doublons → enjeu d'un travail conjoint entre les autorités organisatrices de la mobilité AOM sur le territoire (SMTUT et Réfion)</li> <li>• Recenser au niveau communautaire les petites initiatives en matière de mobilité (associations, mairies, etc.) tels que l'autopartage</li> <li>• Valoriser le financement de ces initiatives et dupliquer les bonnes pratiques</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Communiquer sur les offres de transport auprès des habitants</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les permanences et les informations via l'espace France Services</li> <li>• Mettre à jour régulièrement les informations sur le site internet CCEDA/Renvoyer vers la Maison de la Mobilité de Thiers (SMTUT), Région transports scolaires, SNCF...</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA, Région, SMTUT	Commune, PNRLF, CD63, SNCF		Priorité +++ Phasage 2023-2025
<p><b>B</b></p> <p>Développer un transport ferroviaire plus important et mieux structuré</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Proposer une exploitation rénovée des TER</li> <li>✓ Assurer de meilleurs cadencement / fréquence des trains et pallier les problèmes de croisement</li> <li>✓ Doter les équipements en gare de moyens pour faciliter l'accessibilité PMR (quai de Lezoux)</li> </ul>	Région	CCEDA, Pôle métropolitain, SNCF, Communes, Grand Clermont, CD63		Au fil de l'eau Phasage 2023-2028
<p><b>C</b></p> <p>Travailler l'intermodalité et la relation entre les différents transports</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Travailler les correspondances de transports en commun : fréquence des bus plus importantes, assurer le lien entre les modes de transport (notamment entre les lignes de bus)</li> <li>✓ Aménager les gares de sorte à faciliter le passage d'un moyen de transport à un autre (box vélos, arrêts de bus, etc.) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Box à vélos pour l'intercommunalité (comme à la gare de Lezoux)</li> </ul> </li> </ul>	Région SMTUT	CCEDA, CAUE63, SNCF, Communes, CD63	FMA, ALVEOLE DSIL, DETR, DSID, FNADT, Fonds européens FEDER, LEADER	Au fil de l'eau Phasage 2023-2028
<p><b>D</b></p> <p>Travailler sur le déploiement du transport à la demande/navettes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en place un service de TAD sur le territoire de la CCEDA</li> <li>✓ Développer un système de navettes entre les villages en accentuant sur la liaison entre les villages et Lezoux (minibus CCEDA) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trajet vers Lezoux centre et gare</li> <li>• Usage de loisirs ou professionnel</li> <li>• Lien avec accès aux services (EFS, CCAS...)</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA, Région	SMTUT, Région	Région	Priorité ++ Phasage 2025-2028

#### Coût des actions €

- CCEDA :
- Développement d'une ligne de TAD : étude 15 000 € + 15 000 € / an fonctionnement annuel

#### Moyens humains

0.2 ETP Mobilité

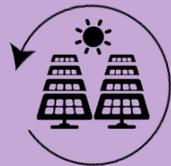
#### Indicateurs

- Indicateurs de réalisation :
- Mise en place système transport demande : oui/non
- Indicateurs d'efficacité :
- kWh économisés (transports)
  - kg CO2 évités (transports)

#### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

# Action 1 : Soutenir la production locale et durable

AXE III



Consommer et  
produire durablement

## Objectifs et enjeux

La CCEDA est engagée depuis plusieurs années dans le soutien aux commerces de proximité. Cette politique répond à des enjeux de relocalisation de la production et de la consommation sur le territoire. L'objectif est de poursuivre cette pratique, de développer la communication et la sensibilisation auprès des habitants.

L'exemplarité des entreprises et des zones d'activités est également un enjeu essentiel : la zone d'activité de la CCEDA est engagée dans une démarche de qualité environnementale (PALME) : l'objectif est également de poursuivre cette démarche en intégrant de nouveaux enjeux (gestion des espaces vert, extinction de l'éclairage public)...



**A**  
Soutenir les  
commerces  
locaux et les  
circuits courts

- ✓ **Poursuivre et valoriser la Politique locale commerce et circuits courts par la CCEDA auprès des entreprises :**
  - Aide financière aux entreprises du territoire
- ✓ **Poursuivre et développer un programme de communication et de sensibilisation sur la consommation durable :**
  - Communiquer sur l'offre disponible au sein de la CCEDA : édition de plaquettes d'informations, site internet...
  - Mettre en avant la démarche 0 déchet « Mon commerçant s'engage pour le 0 déchet » qui permet d'identifier les commerçants engagés dans une démarche de recyclage, de réparation de produits, etc.
  - Construire un programme sensibilisation des consommateurs à réaliser des achats locaux
  - Construire un programme de valorisation des acteurs de l'économie de proximité (artisans, commerçants et producteurs locaux) (vidéos)
  - Participation de la CCEDA à la Journée du Commerce de proximité (JNCP)
- ✓ **Soutenir les producteurs locaux et leur travail via la coordination de lieux permettant la commercialisation de produits bruts et transformés**

**B**  
Encourager  
les  
démarches  
environ-  
nementales  
dans les  
entreprises

- ✓ **Améliorer la gestion environnementales des zones d'activités EDA :**
  - Valoriser et poursuivre la Démarche PALME en cours sur le Parc d'Activités depuis 2009 ZA qualitative : intégration paysagère, création d'allées forestières le long des axes de voiries, topographie du site la moins bouleversée possible, gestion des eaux pluviales par un système de noues paysagères, rucher avec suivi scientifique, inventaire faune flore...
  - Mettre en place une étude sur l'extinction des lumières en milieu de nuit sur le Parc d'activité en concertation avec les entreprises concernées (cf axe 1 action 2 et axe V action 2)
- ✓ **Inciter les entreprises à la réalisation d'éco-défis**
  - En lien avec la CMA, label éco-défis : sensibilisation, mobilisation et valorisation des entreprises mettant en place des actions en faveur de l'environnement
- ✓ **Intégrer la transition dans les entreprises industrielles du territoire**
  - Engager les industriels via un groupe de travail (en lien avec le programme territoire d'industrie)

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA	CCI, CMA, SBA, entreprises et associations partenaires, CD63	CCEDA et Région AURA : aide financière LEADER, CD63	<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
CCEDA	CCI, CMA, SBA, entreprises, industries, associations partenaires, CAUE63, PNR, ADEME	CCEDA	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

Coût des actions €

CCEDA :

- Aide financière aux TPE du commerce et artisanat avec point de vente : 55 000 € par an
- JNCP : 20 000 € par an
- Marketing collectif en faveur de l'économie de proximité : 22 500 € par an
- Adhésion démarche PALME : 2 000 € par an

Moyens humains

0.2 ETP - Economie

## Indicateurs

### Indicateurs de réalisation :

- Réalisation événementiel commerce proximité : oui/non
- Nb d'entreprises labellisées éco-défis

### Indicateurs d'efficacité :

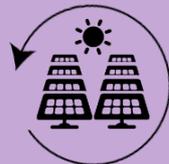
- kWh économisés (industrie et déchets)
- kg CO2 évités (industrie et déchets)

## Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

## Action 2 :

# Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets

### AXE III



## Consommer et produire durablement

### Objectifs et enjeux

Réduire la production de déchets au quotidien représente un levier non négligeable de réduction des émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui collecte et traite l'ensemble des déchets produits. Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de réutilisation et de recyclage, les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur. Le SBA mène une réflexion globale sur cette question. Des initiatives existant déjà sur le territoire (Repair café à la MDA) Les enjeux consistent à la fois à la sensibilisation sur l'économie circulaire (réemploi, réparation) et les pratiques durables de gestion des déchets (compostage, zéro déchet...).



		PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<b>A</b> <b>Mettre en œuvre le plan de réduction et de valorisation des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Mettre en place le Plan de réduction et de valorisation des déchets (SBA) :</b> Compétence collecte et gestion des déchets du SBA sur la CC</li> </ul>	SBA	CCEDA, entreprises et associations partenaires, VALTOM		<span style="background-color: green; color: white; padding: 2px;">Au fil de l'eau</span>  Phasage 2023-2028
<b>B</b> <b>Sensibiliser aux démarches d'économie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Multiplier et valoriser les initiatives de récupération et réparation des objets :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en avant les démarches telles que le <b>pôle de valorisation de Lezoux : matériathèque, espace de don d'objets (réemploi), don de broyat, de compost, de gravats concassés, jardin pédagogique</b></li> <li>• Encourager et apporter un soutien financier et technique aux porteurs d'initiatives</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Organiser des rencontres et ateliers sur les enjeux de l'économie circulaire :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibiliser le grand public : ateliers DIY, recyclage, tri, compostage, etc. (<b>Repair café à la MDA</b>)</li> <li>• Sensibiliser les élus et techniciens</li> <li>• Sensibiliser les scolaires (<b>SBA</b>)</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA, SBA	communes, SBA, CMA, associations	ADEME	<span style="background-color: yellow; padding: 2px;">Priorité ++</span>  Phasage 2025-2028
<b>C</b> <b>Développer les pratiques de gestion durable des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ <b>Engager une dynamique du territoire autour du zéro déchet :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Poursuivre l'action « Mon commerçant s'engage zéro déchet »</b></li> <li>• Définir un objectif avec les acteurs économiques et les habitants et une série d'actions concrètes à mettre en œuvre, s'appuyer dans un premier temps sur un groupe de volontaires (collectif habitants de la médiathèque)</li> <li>• Accompagner les porteurs de projet aux événements zéro déchet</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Organiser, sur le bassin de vie, un temps de travail entre les industriels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les ressources, matières premières, intrants, déchets, coproduits pouvant être échangés afin renforcer l'écologie industrielle territoriale</li> <li>• Travailler également avec les territoires voisins afin de mutualiser les ressources (<i>cf territoire d'industrie</i>)</li> </ul> </li> <li>✓ <b>Réduire les déchets du quotidien</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Installer de composteurs de quartiers dans les communes (colonnes de collectes) et encourager le compostage</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA, SBA, communes	SBA, COOP BTP, CAUE, CMA	ADEME	<span style="background-color: green; color: white; padding: 2px;">Au fil de l'eau</span>  Phasage 2023-2028

### Coût des actions €

- CCEDA :
- Communication : enveloppe 3000 € par an (18 000 €)

### Moyens humains

0.1 ETP - Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb de commerçants engagés 0 déchets
- Nb d'initiatives d'économie circulaire
- Nb de points d'apports collectifs pour les déchets alimentaires
- Nb de composteurs collectifs installés
- Nb de récupérateurs d'eau

#### Indicateurs d'efficacité :

- t de déchets détournés des OM (ordures ménagères)
- Tonnage réemploi (échelle SBA)
- % valorisation matière et organique (échelle SBA)
- kWh économisés (industrie et déchets)
- kg CO2 évités (industrie et déchets)

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*L'épandage du digestat issu de la méthanisation peut impacter la ressource en eau : il engendre notamment des émissions de NH3 par volatilisation, et des émissions de nitrates dans le sol, par lessivage. Ces procédés sont de forts contributeurs au potentiel d'eutrophisation et au potentiel d'acidification des cours d'eau et les nappes phréatiques. → Privilégier l'éloignement aux cours d'eau ou nappes sensibles pour l'épandage (E) + Prévoir un planning des épandages et un suivi agronomique des parcelles concernées (R)*

*En phase d'exploitation des installations de méthanisation, des fuites de polluants atmosphériques sont possibles (NOx, SOx, NO3, H2S). Elles peuvent aussi entraîner des nuisances olfactives (notamment en phase de stockage puis d'épandage) → Synthétiser et diffuser les recommandations issues de l'étude de l'ADEME (2015) auprès des porteurs de projets pour limiter les risques. (R)*

## Action 3 :

# Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique

### Objectifs et enjeux

L'agriculture est le 2<sup>ème</sup> plus gros émetteurs GES, après le secteur des transports. Les émissions sont majoritairement issues du cheptel (méthane) et des cultures (protoxyde d'azote). L'adaptation est également importante car le dérèglement climatique (sécheresses, inondations) impacte directement les rendements agricoles. La chambre d'agriculture mène un gros travail de réflexion sur cette question. Les mesures agro-environnementales permettent quant à elles de diminuer l'impact de l'agriculture sur l'environnement. Il y a également un enjeu important lié à l'alimentation de proximité et durable. L'objectif de cette action est de suivre et soutenir l'ensemble des démarches existantes, et de les favoriser sur le territoire.



AXE III

Consommer et produire durablement



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

A

Accompagner les agriculteurs à adapter les cultures et les pratiques au changement climatique

- ✓ **Accompagner des démarches de diversification de la production agricole et/ou adapter les cultures au changement climatique**
  - Intégrer le projet AP3C (programme d'Adaptation des Pratiques Culturelles au Changement Climatique) : CD63 et CA
  - Aide sur la transition énergétique (soutien financier sur équipements énergie renouvelable) : CD63
- ✓ **Faire le lien entre les agriculteurs et les formations de la Chambre d'Agriculture**  
Formations à destination des éleveurs et céréaliers pour les aider à imaginer les effets du changement climatique sur leurs exploitations et, selon leurs enjeux, leur proposer des solutions (réduction / diversification du cheptel, des cultures, etc.).
- ✓ **Variation des systèmes de rotation :**  
DESCInn, réseau d'expérimentation de Systèmes de Culture Innovants (SdCi), mené par la CA pour une évaluation des systèmes de culture sur 5 ans pour observer les évolutions de rotation des cultures (alterner sur la même parcelle)
- ✓ **Accompagner les nouveaux / jeunes exploitants (reprise d'activité des agriculteurs en fin de carrière)**

B

Inciter aux démarches agro-environnementales

- ✓ **Suivre la mise en œuvre des mesures agro-environnementales et climatiques**  
Accompagnement par PNR Livradois-Forez sur les MAEC : en contexte de prairies permanentes, assurer le maintien et accompagner le développement de pratiques favorables aux enjeux environnementaux (préservation des milieux humides, habitats et espèces protégées, prairies à flore diversifiée) par l'élaboration de plans de gestion adaptés, diminution des intrants, extensification du pâturage et maintien des éléments de paysage (haies, mares et ripisylves).
- ✓ **Favoriser la plantation de haies par les communes et agriculteurs** dans le cadre des mesures compensatoires de la CCEDA avec la Mission Haies : communication et sensibilisation sur la réalisation (réunions publiques...) (cf axe 5)
- ✓ **Appuyer le lien avec les contrats territoriaux rivières pour limiter les pollutions liées aux intrants chimiques**

C

Favoriser des pratiques alimentaires plus durables

- ✓ **Encourager l'approvisionnement local et la gouvernance alimentaire**  
Suivre et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT PNR Livradois-Forez et Grand Clermont)
- ✓ **Accompagner certains établissements via un diagnostic pour lutter contre le gaspillage alimentaire**

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
Chambre d'Agriculture, CD63	CCEDA, PNRLF, PAT bio63, Mission Haies, agriculteurs, communes, INRAE	Etat, FEADER, CD63	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA, Chambre d'Agriculture, PNRLF	PAT bio63, Chambre d'Agriculture, Mission Haies, agriculteurs, communes	Natura 2000 : FEADER, Etat, CD63	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
Chambre d'Agriculture, PAT, CD63	CCEDA, PNRLF, bio63, communes, CD63 et Agrilocal63	Europe : LEADER ADEME, Etat, CD63	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

Coût des actions €

- CCEDA :
- Un diagnostic gaspillage alimentaire : 900 €

Moyens humains

0.1 ETP - Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Nb de restaurations collectives avec production locale
- Surface en AB (ha), nb d'animaux en AB, nb d'opérateurs en AB
- Nb agri engagés dans MAEC
- Kms de haies plantées
- Nb de formations à destination des agris
- Nb réunions agricoles/forestières CD63 et nb participants

#### Indicateurs d'efficacité :

- kg GES évités (agriculture)
- kWh économisés (agriculture)

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

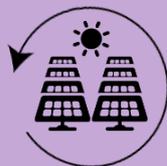
Risque de **modification du paysage agricole** (serres par exemple) → Soutenir des pratiques agricoles respectueuses du cadre de vie et porter une attention particulière à l'**intégration paysagère des installations**

Le développement de vastes surfaces agricoles, plus ou moins intensives, est préjudiciable à la biodiversité → Préserver les surfaces agricoles à enjeu environnemental (E) + soutien mesures agro-environnementales (sous-action 3.3.2)

Certaines pratiques agricoles peuvent impacter la qualité et/ou la quantité d'eau (Impact des bassines sur le cycle de l'eau) → Intégrer la ressource en eau dans les critères de soutien aux pratiques agricoles + sous-action 3.3.2 « Soutien aux démarches agro-environnementales (qualité des eaux)

Les produits phytosanitaires utilisés dans le maraîchage sont susceptibles d'impacter la qualité de l'air. → Soutenir le maraîchage bio (E)

## AXE III



## Consommer et produire durablement

## Action 4 :

## Encourager la production d'EnR sur le territoire

## Objectifs et enjeux

Les énergies renouvelables permettent de diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles tout en diminuant les émissions de GES liées. Le développement de ces énergies se heurte à des problématiques sociales, d'urbanisme et de consommation des espaces. L'objectif est de faciliter l'implantation des EnR de façon intelligente en préservant les espaces agricoles et naturels du territoire. L'action a également pour objectif de faciliter l'installation d'EnR par les particuliers et privés sur les espaces artificialisés. L'objectif est de passer d'une production de 25GWh par an en 2020 à 61GWh en 2030.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

	PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<p><b>A</b></p> <p>Favoriser les EnR à travers le PLUIH</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Faciliter l'implantation d'installations en toitures, parkings publics et tout en préservant les espaces naturels, agricoles et forestiers dans le règlement du PLUIH</li> <li>✓ Entamer une réflexion sur les espaces du territoire à cibler pour l'implantation d'EnR (loi accélération des EnR) <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude ENR à lancer à l'échelle du SCOT pour cartographier les surfaces susceptibles d'accueillir des ENR</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA	Communes, SCOTLF, DDT		<p>Priorité +++</p> <p>Phasage 2023-2025</p>
<p><b>B</b></p> <p>Communiquer autour des opportunités et des avantages à avoir recours aux EnR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en avant l'objectif de sobriété énergétique : Prioriser avant toute chose la sobriété et l'efficacité énergétique, profiter de la fin du fioul pour penser aux énergies renouvelables</li> <li>✓ Encadrer au niveau de la CC les nombreuses sollicitations et intervenir sur les projets EnR de façon adaptée</li> <li>✓ Améliorer la communication : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer sur les projets d'énergies renouvelables à destination de la population et des entreprises</li> <li>• Renvoyer les particuliers vers les acteurs compétents : ADIL, Rénov'actions63</li> <li>• Créer plus d'informations comparatives et précises (aide au financement, artisans, etc.) indépendantes de celles données par les commerciaux</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA	Etat, Chambre Agriculture, ADHUME, CAUE63, PNRLF, ADIL		<p>Au fil de l'eau</p> <p>Phasage 2023-2028</p>
<p><b>C</b></p> <p>Développer le solaire photovoltaïque en préservant les espaces naturels et agricoles</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Respecter la charte de développement du photovoltaïque élaboré au niveau départemental (DDT63) : cibler en priorité les espaces artificialisés/dégradés</li> <li>✓ Développer l'opération solaire dôme (ADUHME) sur le territoire Développement du photovoltaïque sur les bâtiments publics Réfléchir à une aide financière de la CCEDA pour les communes</li> <li>✓ Composer avec les contraintes du territoire <ul style="list-style-type: none"> <li>• Protéger les terres agricoles (photovoltaïque au sol notamment)</li> <li>• Cibler les aides et les lieux adaptés</li> <li>• Composer avec les contraintes liées à la proximité de monuments classés (ABF) et celui des sous-sols (archéologie)</li> </ul> </li> <li>✓ Inciter les entreprises à l'installation de panneaux en toiture/parkings via un accompagnement technique (information sur les financements, renvoi vers les structures compétentes...)</li> <li>✓ Inciter aux démarches collectives et citoyennes (exemple de la SCIC Toi et Toits)</li> </ul>	CCEDA	DDT, ABF, SCIC TOI ET TOITS, ENEDIS, CAUE63, PNRLF, ADHUME, CD63, CCI, CMA, TE63	ADEME, Région, CCEDA, CD63	<p>Priorité ++</p> <p>Phasage 2024-2028</p>

## Coût des actions €

CCEDA :

- Installation de panneaux solaires photovoltaïques en toitures sur 2 bâtiments : 40 000 €
- Aide aux communes : 1500 € par installation
- Communication/sensibilisation : enveloppe 5000 € par an

## Moyens humains



0.1 ETP - Environnement

## Indicateurs

## Indicateurs de réalisation :

- Nb de bâtiments publics équipés en ENR
- Puissance installée sur les bâtiments publics (connue)
- Nb d'autorisations d'urbanisme déposées pour installation PV par les particuliers/entreprises
- Nb de zones d'accélération ciblées par type d'ENR
- Puissance installée (connue)

## Indicateurs d'efficacité :

- kWh produits (Photovoltaïque) / nombre d'installations totales
- kWh économisés (résidentiel)
- kgCO2 évités

## Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

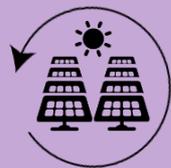
Le développement des ENR peut entraîner des impacts sur les paysages : implantation des méthaneiseurs, solaire, éolien, bois-énergie unités de production, bornes de recharge hydrogène, etc. → Prendre en compte dans la charte des énergies renouvelables de la CC le critère paysager pour encadrer les futurs projets de façon adaptée intégrant notamment les effets de co-visibilité depuis les sites patrimoniaux, classés, monuments historiques et leurs abords (E). Les projets éoliens ont une incidence sur deux principaux groupes : les Oiseaux et les Chiroptères. Les panneaux solaires peuvent créer des éblouissements → L'analyse des incidences sur la biodiversité sera intégrée dans les études réglementaires auxquelles est soumis ce type de projets. La solution de moindre impact sera à rechercher. En cas de projet non soumis à évaluation, appliquer la séquence ERC pour définir les sites les plus adaptés (E).

Certaines technologies photovoltaïques ont recours à des métaux rares et controversés (mais elles concernent moins de 10% du marché). Les panneaux solaires ont une durée de vie d'environ 20 ans : enfin de vie ils constituent un déchet toxique. Les autres types de panneaux sont quasi intégralement recyclables. → Demander un engagement au démontage et recyclage/valorisation des équipements en fin d'utilisation (R) + Introduire des clauses dans les marchés publics pour s'assurer de la sélection de fournisseurs responsables pour les panneaux photovoltaïques(R)

## Action 4 :

## Encourager la production d'ENR sur le territoire

## AXE III



Consommer et  
produire durablement



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

	 PILOTES	 PARTENAIRES	 FINANCEMENTS	 PRIORITE
<p><b>D</b></p> <p>Encourager le déploiement de la chaleur renouvelable</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développer le solaire thermique auprès des particuliers et des professionnels en favorisant le retour d'expérience</li> <li>✓ Etudier la densité thermique des communes pour la faisabilité des réseaux de chaleur urbains, créer des réseaux de chaleur (cf axe 1 action 2)</li> <li>✓ Poursuivre le développement de la géothermie sur le territoire Recensement des besoins, études de potentiels, retour d'expérience</li> <li>✓ Filière bois-énergie : informer les propriétaires d'espaces boisés / forêts sur les potentiels de développement pour accroître la production en privilégiant les modes de gestion durable</li> </ul>	CCEDA	ADEME, Sociétés, PNRLF, ONF, CD63, TE63	ADEME (fonds chaleur) CD63	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
<p><b>E</b></p> <p>Mener une veille sur le déploiement de la méthanisation sur le territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Poursuivre la réflexion sur la Collecte des professionnels en vue d'une valorisation par méthanisation (SBA)</li> <li>✓ Augmenter la méthanisation des déchets fermentescibles pour la production d'électricité Plus de valorisation des différents déchets, sachant que le gisement méthanisable est plus important que les consommations de gaz</li> <li>✓ Mener une veille sur les projets émergents</li> </ul>	CCEDA	GRDF, ADHUME, SBA, PNRLF, CD63	ADEME	<b>Priorité +</b> Phasage 2026-2028

Coût des actions €

Moyens humains 

0.1 ETP - Environnement

## Indicateurs

## Indicateurs de réalisation :

- Nb de bâtiments publics équipés en ENR
- Puissance installée sur les bâtiments publics (connue)
- Puissance installée (connue)
- Nb de sensibilisations/conseils

## Indicateurs d'efficacité :

- kWh produits (thermique) / surface capteurs
- kWh produits (bois énergie et biomasse)
- kWh produits (pompes à chaleur) / nombre d'installations totales
- kWh économisés (résidentiel)
- kgCO2 évités

## Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

*Le choix des essences plantées peuvent impacter le paysage. Les coupes rases peuvent avoir des effets sur le paysage → Promouvoir le développement du bois labellisé / de qualité issu d'une exploitation forestière durable de la production à l'utilisation (E)*

*Prendre en compte la multifonctionnalité de la forêt et privilégier des modes de gestion durable (R) : cf action «Poursuivre la mise en place d'une gestion durable des espaces boisés»*

*Le bois-énergie reste une source d'énergie assez fortement émettrice de particules : son développement doit rester compatible avec les enjeux qualité de l'air. → Inciter à l'utilisation d'un bois sec et de qualité comme combustible (permet de diviser jusqu'à 2 ou 3 les émissions de particules fines des appareils de chauffage (R) + Communiquer sur les bonnes pratiques d'usage et d'entretien des appareils pour garantir leur fonctionnement optimal, et partant d'en limiter les émissions (R)*

*Le digestat, lorsqu'il est épandu dans les champs comme engrais, peut contaminer les sols. → Intégrer, dans le montage des projets, une recherche de débouchés conduisant à une réelle substitution énergétique et à une valorisation agronomique du digestat (R)*



AXE IV

## Protéger les espaces naturels et aquatiques

# Action 1 :

# Préserver les espaces naturels et la biodiversité

### Objectifs et enjeux

Les milieux naturels présentent de nombreux enjeux liés au changement climatique. Le stock carbone actuel sur le territoire est de 7 000 kt eq CO<sub>2</sub>, ce qui représente 45% des émissions de GES du territoire. La préservation de ces milieux et leur renforcement (plantation de haies, désimperméabilisation des sols), est donc un enjeu majeur de l'atténuation du changement climatique. Ces espaces ont également un rôle dans l'adaptation : le développement de la nature en ville et le renforcement de la préservation des milieux naturels permet de préserver une biodiversité menacée par les changements climatiques. Cela permet aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants du territoire.



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**A**

**Renforcer la préservation des espaces naturels et de la faune et de la flore locales**

- ✓ **Préserver les espaces protégés identifiés**
  - Suivre les comités de pilotage du site Natura 2000 "Plaine des Varennes" en gestion par le PNR Livradois-Forez
  - Protéger les dunes des Girauds-Faures : labellisation ENSIL + autres actions de protection
  - Suivre le travail sur l'ensemble des sites protégés : Natura 2000, ENS, APB avec les gestionnaires concernés
- ✓ **Recenser et étudier les espaces naturels supplémentaires à protéger sur le territoire**
  - Cartographier et cibler les zones prioritaires
  - Préserver les forêts existantes (animation forestière CD63 forêts privées)
  - Réfléchir collectivement sur la Gestion des espèces invasives
- ✓ **Multiplier les espaces d'accueil de la faune**
  - Développer les aménagements nature à la Médiathèque CCEDA
  - Aménagements d'une mare pour le sonneur à ventre jaune (SBA, en partenariat avec le CEN, sur l'ancien centre d'enfouissement de Culhat)
  - Mettre en place des aménagements sur les espaces vers du PAI

**B**

**Sensibiliser sur la protection de la nature et valoriser le patrimoine naturel du territoire**

- ✓ **Développer la sensibilisation dans le cadre des dispositifs existants :** Natura 2000, Aire Terrestre Educatife (OFB), PNRLF : expositions/conférences sur la nature, projets et animations pédagogiques
- ✓ **Développer et poursuivre les campagnes en faveur de la nature :** Animations scolaires et accompagnement des associations/manifestations éco-responsables, des opérations "Nettoyons la nature", chantiers participatifs et ramassage de déchets

**C**

**Renforcer et préserver les trames vertes, bleues et noires sur le territoire**

- ✓ **Former les élus aux enjeux des trames vertes et bleues**
- ✓ **Identifier les îlots de fraîcheur à préserver (bois, zones humides, etc.) et les espaces temporairement disponibles à végétaliser dans les années à venir (travaux, en attente de reconversion, études en cours) et les faire connaître aux acteurs du territoire**
- ✓ **Mettre en place le programme de plantations de haies avec les communes et agriculteurs (mesures compensatoires CCEDA)**
- ✓ **Favoriser l'extinction/baisse d'intensité de l'éclairage public de nuit (cf axe 5)**

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA	PNRLF, CEN, LPO, CD63, Atelier d'urbanisme, Etat, Région	CD63, Natura 2000 : FEADER (Europe), Etat (Fonds Vert)	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA	PNRLF, CEN, LPO, CD63, Atelier d'urbanisme, Communes, CEN, LPO, CAUE63, SIAEP	CD63, Etat (aides biodiversité)	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA	Atelier d'urbanisme, SCOT LF, PNRLF, CAUE63, Mission Haies, TE63	CD63, Etat (aides biodiversité)	<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2026

### Coût des actions €

- Actions préservation espaces naturels : 70 000 €
- Sensibilisation/conférences : 15 000 €
- Plantation de haies : 5 000 €/an soit 30 000 €

### Moyens humains

0.2 ETP environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- Labellisation ENS Oui/non
- ha d'espaces naturels protégés
- Nb d'évènements sensibilisation environnement

#### Indicateurs d'efficacité :

- ha d'espaces protégés conservés
- ha d'espaces protégés développés
- kg CO<sub>2</sub> stockés
- ha de stockage

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)



## AXE IV

### Protéger les espaces naturels et aquatiques

## Action 2 :

## Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau

### Objectifs et enjeux

La ressource en eau est un enjeu majeur sur le territoire. A la fois fragile qualitativement et quantitativement, les impacts du changement climatique menacent fortement l'eau et ses usages. Le territoire se situe sur le périmètre de plusieurs bassins versants (Allier, Dore, Litroux) dont les contrats territoriaux et les actions sont en cours.

Le Plan Climat doit être une ligne directrice pour l'adaptation du territoire au changement climatique. Cette action a majoritairement pour but de soutenir les démarches en cours notamment sur l'aspect qualitatif tout en appuyant la prise en compte du changement climatique dans l'ensemble des politiques/projets liés à l'eau et la ressource.



	PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<p><b>A</b></p> <p>Préserver la qualité et la quantité de l'eau et prévenir les risques inondations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en œuvre et suivre la compétence GEMAPI</li> <li>✓ Suivre la mise en place des contrats territoriaux rivières sur le territoire           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dore géré par le PNRLF, Litroux-Jauron en interne et Val d'Allier par la clé du SAGE</li> <li>• Actions prévues : travail sur qualité de l'eau (lutte contre pollutions), préservation de la biodiversité aquatique, mais aussi hydrologie (quantité d'eau) et pollution agricole + prévention du risque inondation</li> </ul> </li> <li>✓ Suivre la politique de protection de l'eau potable           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contrat de protection de l'AAC de Vinzelles, par les SIAEP (Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable) du territoire</li> </ul> </li> <li>✓ Suivre la mise en place de l'assainissement (AC et ANC) et réflexion à mener sur le collectif d'ici 2026 (prise de compétence par la CC)</li> </ul>	CCEDA, SIAEP	PNRLF, Agence de l'eau, SIAEP Dore Allier et Basse Limagne, Etat, Chambre d'Agriculture	EPCIs, Agence de l'eau, CD63, FEDER, Région	<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
<p><b>B</b></p> <p>Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Sensibiliser sur les enjeux de qualité de l'eau           <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation du public et des enfants sur l'eau dans le cadre des contrats territoriaux + sensibilisation auprès des agriculteurs</li> </ul> </li> <li>✓ Sensibiliser sur la thématique de l'eau potable           <ul style="list-style-type: none"> <li>• SIAEP : d'intervention auprès des scolaires + visite possible des sites de production → découvrir le petit cycle de l'eau, d'où vient l'eau courante, ce qui la rend potable, comment elle parvient jusqu'à nos robinets, qui la gère et quels sont les métiers de l'eau potable, comment préserver la ressource naturelle en eau</li> </ul> </li> </ul>	CCEDA, SIAEP	PNRLF, Agence de l'eau, SIAEP Dore Allier et Basse Limagne, CCI, CD63	EPCIs, Agence de l'eau, CD63, FEDER, Région Etat, CD63 : FIC	<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

### Coût des actions €

CCEDA (budget GEMAPI):

- CT Dore partie aval : 250 000 € (2023-2025)
- CT Litroux-Jauron : 480 000 € (2023-2028)

### Moyens humains

Interne :

- 2 ETP Animateurs rivières Litroux-Jauron
- 0.1 ETP Référente GEMAPI

### Indicateurs

Indicateurs de réalisation :

- Nb événements sensibilisation eau
- Avancement des contrats territoriaux

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

## Action 2 :

## Préserver les milieux aquatiques et la ressource en eau



AXE IV

Protéger les espaces  
naturels et  
aquatiques



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

C

Cartographier  
et préserver les  
zones humides  
du territoire

- ✓ Améliorer et mettre à jour la cartographie des zones humides
- ✓ Mener une politique foncière pour protéger les espaces naturels, dont les zones humides : protéger strictement les zones humides dans le PLUi
- ✓ Mener des actions de restauration des zones humides
- ✓ Sensibiliser les porteurs de projet et les gestionnaires à la préservation des zones humides
- ✓ Promouvoir des aménagements restaurant un fonctionnement plus naturel des cours d'eau
- ✓ Assurer un suivi qualité des masses d'eau superficielles (CT Rivières)

D

Favoriser des  
actions de dés-  
imperméabilisation  
des sols et la gestion  
des eaux pluviales

- ✓ Encourager les actions de désimperméabilisation
  - Sensibilisation des promoteurs
  - PLUi = proposer au règlement un coefficient de Biotope par surface ou coefficient de pleine terre (CBS, CPT)
- ✓ Adapter le territoire à la baisse des précipitation et alerter sur les enjeux de quantité d'eau
  - Contrat territorial Litroux-Jauron : accompagnement des agriculteurs sur la gestion des eaux : inciter stockage eaux de toitures, optimiser usage eaux du réseau
  - Sensibilisation sur les enjeux de quantité et adaptation au changement climatique
- ✓ Assurer une gestion intégrée des eaux pluviales dans les bâtiments publics et projets urbains
  - PLUi = faire des indications claires sur la gestion des eaux pluviales : favoriser la réutilisation des eaux de pluie pour l'arrosage, intégrer une gestion à la parcelle, privilégier l'infiltration de l'eau en limitant le rejet vers le réseau pluvial,
  - installer des cuves de récupération dans les bâtiments publics et dans les nouveaux projets urbains

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA	PNRLF, SAGE Agence de l'eau, SIAEP Dore Allier et Basse Limagne, CEN, CD63, SCoTLF, Etat	EPCIs, Agence de l'eau, CD63, FEDER, Région	<b>Priorité ++</b>  Phasage 2025-2028
CCEDA, communes	PNRLF, Agence de l'eau, SIAEP Dore Allier et Basse Limagne, CAUE63, CD63	Agence de l'eau, CD63, FEDER	<b>Priorité +++</b>  Phasage 2023-2025

## Coût des actions €

CCEDA (budget GEMAPI):

- CT Dore partie aval : 250 000 € (2023-2025)
- CT Litroux-Jauron : 480 000 € (2023-2028)

Moyens humains 

Interne :

- 2 ETP Animateurs rivières  
Litroux-Jauron
- 0.1 ETP Référente GEMAPI

## Indicateurs

## Indicateurs de réalisation :

- Cartographie zones humides : oui/non
- Indications sur gestion eaux pluviales  
PLUiH : oui/non

## Indicateurs d'efficacité :

- ha de zones humides protégées
- ha de zones humides restaurées
- ha zones d'expansion de crues

Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)



AXE V

Une collectivité  
exemplaire sur sa  
transition écologique

## Action 1 :

# Animer, suivre et évaluer le PCAET

### Objectifs et enjeux

L'animation et le suivi du Plan Climat sont une condition essentielle pour la bonne mise en œuvre des actions. Mettre à disposition un temps plein sur les sujets de transition écologique permettent a territoire de s'emparer de ces enjeux, de mobiliser les différents acteurs : partenaires, communes, agents, élus, habitants et d'accompagner le territoire dans les projets tout en facilitant leur mise en place.



		PILOTE	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
<b>A</b> Pérenniser un ETP transition écologique	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Chargé(e) de mission pour la partie environnement et mobilité en charge notamment du suivi et de l'animation du PCAET au sein du service aménagement durable de l'espace</li> </ul>	CCEDA			<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
<b>B</b> Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Communiquer sur le PCAET, organiser des animations auprès des habitants et des enfants (centres de loisirs)</li> <li>✓ Mettre à jour régulièrement le site internet de la CCEDA sur les actualités relatives au PCAET</li> <li>✓ Créer un comité de suivi du PCAET avec les habitants</li> </ul>	CCEDA	DDT, CD63, Région, ADUHME, PNRLF		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
<b>C</b> Suivre l'élaboration du PCAET et mener une veille sur les financements	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Suivre l'avancée des actions à l'aide des indicateurs de suivi (annuellement), mettre à jour le tableur de suivi</li> <li>✓ Mener une veille et informer les communes sur les financements liés aux projets de transition écologique</li> <li>✓ Accompagner si besoin les demandes et les regrouper</li> </ul>	CCEDA	DDT		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

### Coût des actions €

CCEDA :

- 1 ETP : 240 000 € (40 000 €/an)
- Sensibilisation/communication : 18 000 € (3 000 €/an)

### Moyens humains

0.15 ETP Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- ETP permanent alloué à l'animation : oui/non
- Nb d'actions engagées/terminées
- Nb de COFIL réalisés/nb de participants
- Nb de clubs climat réalisés/nb de participants
- Nb d'animations réalisées/nb de participants

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

## Action 2 :

# Rendre exemplaires le patrimoine et l'éclairage public

### Objectifs et enjeux

L'exemplarité du patrimoine public est important pour montrer que l'administration s'empare des sujets de transition sur le territoire. L'action vise à rendre les bâtiments publics plus économes en eau et en énergie et à améliorer l'usage des éclairages publics.



AXE V

Une collectivité exemplaire sur sa transition écologique



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

**A**  
Favoriser les économies d'énergie et d'eau du patrimoine public

- ✓ Poursuivre le **Conseil en énergie partagée (CEP ADUHME)** dans les communes et l'intercommunalité + **engager les projets de rénovation énergétique des bâtiments** (voir axe III action 1)
- ✓ Mettre en place un service de régulation des dispositifs de chauffage dans les bâtiments communaux
- ✓ installer des récupérateurs d'eau dans les bâtiments communaux et communautaires (voir axe IV action 2)

**B**  
Inciter à l'extinction de l'éclairage nocturne et la modernisation de l'éclairage public

- ✓ **Réfléchir à la gestion de l'éclairage public au regard des usages**
  - Périodes, lieux, buts ?
  - Intensité, technologies, temporalité ?
- ✓ **Travailler sur les zones d'activités de la CCEDA**
  - Entamer une discussion et une réflexion avec les entreprises concernées sur une meilleure gestion de l'éclairage en milieu de nuit (extinction, abaissement des intensités...)
- ✓ **Travailler sur les systèmes d'éclairage moins consommateurs (LED) dans les bâtiments publics qui n'en sont pas dotés**

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA, ADUHME, communes	SIAEPs	CEE, Etat (Fonds Vert)	<b>Priorité +++</b> Phasage 2023-2025
CCEDA, communes	TE63, PNRLF	CEE, Etat (Fonds Vert)	<b>Priorité ++</b> Phasage 2024-2028

Coût des actions €

- Adhésion Aduhme : 17 000 €/an
- Récupérateurs eau : enveloppe 5 000 €/an

Moyens humains



0.1 ETP Environnement

### Indicateurs

#### Indicateurs de réalisation :

- nb de communes pratiquant l'extinction nocturne de l'éclairage public
- Avancement du CEP : nb de communes diagnostiquées

#### Indicateurs d'efficacité :

- kWh économisés (tertiaire)
- kWh économisés (bâti CCEDA)
- kgCO2 évités (tertiaire)
- m3 d'eau économisés

### Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)

Le remplacement des éclairages vétustes génère des déchets du bâtiment parfois toxiques ou difficiles à éliminer → Privilégier les supports à durée de vie augmentée grâce à une protection renforcée contre la corrosion (acier inoxydable allié à la galvanisation et à la peinture) pour l'éclairage public (R) + Promouvoir des modes d'éclairage doux et raisonnés (suppression des sur-éclairages et des boules énergivores, utilisation de luminaires haute performance et de lampes basse consommation, mise en place de réducteurs de puissance, rabattement des flux lumineux vers le sol... (R) + En complément des actions sur l'éclairage public, faire respecter la réglementation en matière d'éclairage des commerces et sensibiliser les entreprises (E)

Certaines technologies photovoltaïques ont recours à des métaux rares et controversés (mais elles concernent moins de 10% du marché). Les panneaux solaires ont une durée de vie d'environ 20ans : enfin de vie ils constituent un déchet toxique.

Les autres types de panneaux sont quasi intégralement recyclables. → Demander un engagement au démontage et recyclage / valorisation des équipements en fin d'utilisation (R) + Introduire des clauses dans les marchés publics pour s'assurer de la sélection de fournisseurs responsables pour les panneaux photovoltaïques (R)

Les panneaux solaires peuvent créer des éblouissements → L'analyse des incidences sur la biodiversité sera intégrée dans les études réglementaires auxquelles est soumis ce type de projets. La solution de moindre impact sera à rechercher. En cas de projet non soumis à évaluation, appliquer la séquence ERC pour définir les sites les plus adaptés (E)

# Action 3 :

## Rendre exemplaire les pratiques des agents et des élus

### Objectifs et enjeux

Les pratiques quotidiennes des agents et des élus du territoire sont aussi au cœur de la question de l'exemplarité. L'action vise à réaliser un travail de sensibilisation sur les enjeux du changement climatique et sur les actions concrètes pouvant être mises en place (éco-gestes du quotidiens).



**AXE V**

**Une collectivité exemplaire sur sa transition écologique**

**A**

**Sensibiliser les agents et les élus à la mobilité douce et au covoiturage**

- ✓ Participer au challenge mobilité annuel de la Région AURA
- ✓ Organiser des challenges internes à la CCEDA de façon plus fréquente (semaine de la mobilité)

**B**

**Cadrer, pérenniser et favoriser le télétravail**

- ✓ Rédiger une charte du télétravail
- ✓ Doter les agents d'un ordinateur portable pour faciliter le TT et de matériel (téléphone portable, deuxième écran...)

**C**

**Former et sensibiliser les élus et agents aux enjeux écologiques**

- ✓ Former et sensibiliser les agents à la transition écologique (Fresque du Climat, de la Mobilité, de la Biodiversité...)
- ✓ Faire des formations ponctuelle pour les agents et élus sur la pratique des écocgestes quotidiens

PILOTES	PARTENAIRES	FINANCEMENTS	PRIORITE
CCEDA	Région AURA, Covoiturage Auvergne, SMTUT		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA			<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028
CCEDA	CNFPT		<b>Au fil de l'eau</b> Phasage 2023-2028

**Coût des actions €**

CCEDA :

- Sensibilisation interne : 1 000 €/an

**Moyens humains**

0.05 ETP Environnement

**Indicateurs**

**Indicateurs de réalisation :**

- Nb de kms en mobilités alternatives par an chez les agents
- Nb de kms évités grâce au TT
- Rédaction d'une charte du télétravail : oui/non
- Nb de formations/événements de sensibilisations

**Points de vigilance pour la mise en œuvre de l'action (mesures ERC : éviter-réduire-compenser)**

# BUDGET PREVISIONNEL

## pour la CCEDA (2023-2028)



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

Axe I Occuper des habitats et espaces résilients	I.1. Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique du bâti	I.1a Animer le réseau d'informations sur la rénovation énergétique et accompagner les habitants	282 000 €
		I.1b Diagnostiquer le bâti privé et cibler les bâtiments énergivores	60 000 €
		I.1c Opérer la rénovation énergétique des bâtiments publics	100 000 €
	I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente	I.2a Redéfinir la gestion des espaces publics	- €
		I.2b Etudier le potentiel de développement des réseaux de chaleur	- €
		I.2c Limiter l'extension urbaine en utilisant l'existant	- €
	I.3. Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des acteurs locaux	I.3a Sensibiliser les professionnels et les artisans	5 000 €
I.3b Organiser le retour d'expérience et l'évènementiel autour de projets durables		5 000 €	
Sous-total Axe I			452 000 €

Axe II Se déplacer et transporter autrement	II.1. Réduire les besoins en déplacements	II.1a Favoriser les commerces et services de proximité	- €
		II.1a Engager une réflexion sur la création de "tiers-lieux" sur le territoire	2 500 €
		II.1b Encourager les Plans de Déplacement Entreprises	- €
	II.2. Développer les mobilités douces	II.a Elaborer une stratégie cyclable sur le territoire	2 000 €
		II.b Développer les aménagements cyclables sur le territoire	50 000 €
		II.2c Sensibiliser à la pratique du vélo	6 000 €
		II.2d Mettre en place un service d'aide à l'acquisition de VAE	20 000 €
	II.3. Favoriser le covoiturage	II.2e Favoriser la mobilité piétonne dans les centre-bourg	- €
		II.3a Développer des plateformes multimodales et de covoiturage sur le territoire	302 000 €
		II.3b Développer la pratique du covoiturage	- €
	II.4 Développer la mobilité électrique et GnV	II.4a Installer des bornes de recharges IRVE	- €
		II.4b Renouveler le parc interne de véhicules	120 000 €
		II.4c Mener une veille sur les opportunités de développement du GnV sur le territoire	- €
	II.5. Développer l'usage des transports collectifs	II.5a Communiquer sur les offres de transport en commun sur le territoire	- €
		II.5b Développer un transport ferroviaire plus important et mieux structuré	- €
II.5c Travailler sur l'intermodalité et le lien entre les modes de transports		- €	
II.5d Travailler sur le déploiement du transport à la demande/système de navettes		75 000 €	
Sous-total Axe II			607 500 €

Axe III Consommer et produire durablement	III.1. Soutenir la production locale et durable	III.1a Soutenir les commerces locaux et les circuits courts	585 000.00 €
		III.1b Encourager les démarches environnementales dans les entreprises	12 000.00 €
	III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets	III.2a Mettre en œuvre le plan de réduction et de valorisation des déchets	- €
		III.2b Sensibiliser aux démarches d'économie circulaire	9 000.00 €
	III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique	III.2c Développer les pratiques de gestion durable des déchets	- €
		III.3a Accompagner les agriculteurs à adapter les pratiques au changement climatique	- €
		III.3b Inciter les agriculteurs aux démarches agro-environnementales	- €
	III.4. Encourager la production raisonnée d'Energies renouvelables sur le territoire	III.3c Favoriser des pratiques alimentaires plus durables	900.00 €
		III.4a Favoriser l'implantation des EnR à travers le règlement du PLUiH	- €
		III.4b Communiquer sur les opportunités et les avantages aux énergies renouvelables	25 000.00 €
		III.4c Développer le solaire photovoltaïque en préservant les espaces naturels et agricoles	61 000.00 €
		III.4d Encourager le déploiement de la chaleur renouvelable	- €
Sous-total Axe III			692 900 €

Axe IV Protéger les espaces naturels et aquatiques	IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité	IV.1a Renforcer la préservation des espaces naturels et de la faune et flore locales	70 000.00 €
		IV.1b Sensibiliser sur la protection de la nature et de la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel du territoire	15 000.00 €
		IV.1c Renforcer les trames vertes, bleues et noires sur le territoire	30 000.00 €
	IV.2. Préserver les espaces aquatiques et la ressource en eau	IV.2a Préserver la quantité et la qualité de l'eau	730 000.00 €
		IV.2b Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau	- €
		IV.2c Préserver les zones humides du territoire	- €
Sous-total Axe IV			115 000 €

Axe V Rendre la collectivité exemplaire en matière de transition écologique	V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET	V.1a Pérenniser 1 ETP transition écologique	240 000.00 €
		V.1b Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	18 000.00 €
		V.1c Suivre l'élaboration du PCAET et mener une veille sur les financements	- €
	V.2. Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public	V.2a Limiter les consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public	107 000.00 €
		V.2b Inciter à l'extinction de l'éclairage nocturne et à l'optimisation de l'éclairage public	- €
	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA	V.3a Favoriser les mobilités douces et le covoiturage à la CCEDA	- €
		V.3b Cadrer, pérenniser et favoriser le télétravail	- €
Sous-total Axe V			371 000 €

TOTAL PLAN D'ACTION 2023-2028

2 238 400 €

# FINANCEMENTS IDENTIFIES

I.1. Favoriser la rénovation et l'efficacité énergétique du bâti	I.1a Animer le réseau d'informations sur la rénovation énergétique et accompagner les habitants	Etat (MaPrim'Renov), CEE
	I.1b Diagnostiquer le bâti privé et cibler les bâtiments éneergivores	
	I.1c. Opérer la rénovation énergétique des bâtiments publics	Etat - Fond vert, DETR, DSIL CD63 : Cocon 63, FIC (fond d'initiative communale)
I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente	I.2a Redéfinir la gestion des espaces publics	
	I.2b Etudier le potentiel de développement des réseaux de chaleur	ADEME, TE63, exploitants
	I.2c Limiter l'extension urbaine en utilisant l'existant	
I.3. Sensibiliser et communiquer auprès du grand public et des acteurs locaux	I.3a Sensibiliser les professionnels et les artisans	ADEME
	I.3b Organiser le retour d'expérience et l'évènementiel autour de projets durables	ADEME
II.1. Réduire les besoins en déplacements	II.1a Favoriser les commerces et services de proximité	Action Cœur de Ville
	II.1a Engager une réflexion sur la création de "tiers-lieux" sur le territoire	
	II.1b Encourager les Plans de Déplacement Entreprises	
II.2. Développer les mobilités douces	II.a Elaborer une stratégie cyclable sur le territoire	ADEME, Etat : plan Vélo
	II.b Développer les aménagements cyclables sur le territoire	Région - 50% coûts aménagements, Etat : DSIL, DETR, AAP (Fonds Mobilité actives FMA), Europe FEDER, LEADER, CEE
	II.2c Sensibiliser à la pratique du vélo	
	II.2d Mettre en place un service d'aide à l'acquisition de VAE	Région - 50% coûts acquisition
II.3. Favoriser le covoiturage	II.3a Développer des plateformes multimodales et de covoiturage sur le territoire	Région - 50% coûts aménagements,, Fonds vert
	II.3b Développer la pratique du covoiturage	Etat (Prime covoiturage)
II.4 Développer la mobilité électrique et GNV	II.4a Installer des bornes de recharges IRVE	
	II.4b Renouveler le parc interne de véhicules	
	II.4c Mener une veille sur les opportunités de développement du GNV sur le territoire	
II.5. Développer l'usage des transports collectifs	II.5a Communiquer sur les offres de transport en commun sur le territoire	
	II.5b Développer un transport ferroviaire plus important et mieux structuré	
	II.5c Travailler sur l'intermodalité et le lien entre les modes de transports	FMA, ALVEOLE, DSIL, DETR, DSID, FNADT, Fonds européens FEDER, LEADER
	II.5d Travailler sur le déploiement du transport à la demande/système de navettes	Région - 50% coûts études + 70% coûts exploitation
III.1. Soutenir la production locale et durable	III.1a Soutenir les commerces locaux et les circuits courts	Région AURA (aide TPE et commerces artisanat) Europe : LEADER
	III.1b Encourager les démarches environnementales dans les entreprises	
III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets	III.2a Mettre en œuvre le plan de réduction et de valorisation des déchets	
	III.2b Sensibiliser aux démarches d'économie circulaire	ADEME
	III.2c Développer les pratiques de gestion durable des déchets	ADEME
III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique	III.3a Accompagner les agriculteurs à adapter les pratiques au changement climatique	Etat, FEADER, CD63 : : aide "investir dans les productions végétales à enjeu de souveraineté régionale », aide "soutien à la transition écologique des exploitations agricoles », aides à l'installation
	III.3b Inciter les agriculteurs aux démarches agro-environnementales	FEADER, Etat (Natura 2000), CD63 " aide "développer l'agroforesterie et la plantation des haies »
	III.3c Favoriser des pratiques alimentaires plus durables	ADEME, Etat Europe : LEADER
III.4. Encourager la production raisonnée d'Energies renouvelables sur le territoire	III.4a. Favoriser l'implantation des EnR à travers le règlement du PLUiH	
	III.4b. Communiquer sur les opportunités et les avantages aux énergies renouvelables	
	III.4c Développer le solaire photovoltaïque en préservant les espaces naturels et agricoles	CD63, ADEME, Région
	III.4d Encourager le déploiement de la chaleur renouvelable	ADEME : fonds chaleur, CD63 : aide "plan bois énergie"
IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité	IV.1a Renforcer la préservation des espaces naturels et de la faune et flore locales	CD63 : 40% si labellisation ENSIL + Fonds vert (2023)
	IV.1b Sensibiliser sur la protection de la nature et de la biodiversité et valoriser le patrimoine naturel du territoire	CD63, Etat : aides biodiversité
	IV.1c. Renforcer les trames vertes, bleues et noires sur le territoire	CD63, Etat : aides biodiversité
IV.2. Préserver les espaces aquatiques et la ressource en eau	IV.2a Préserver la quantité et la qualité de l'eau	
	IV.2b Sensibiliser et communiquer sur les enjeux liés à l'eau	
	IV.2c Préserver les zones humides du territoire	
	IV.2d Favoriser la désimperméabilisation des sols et la gestion des eaux pluviales	Agence de l'eau, CD63, FEDER, Région
V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET	V.1a Pérenniser 1 ETP transition écologique	
	V.1b Sensibiliser et communiquer auprès du grand public	
	V.1c Suivre l'élaboration du PCAET et mener une veille sur les financements	
V.2. Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public	V.2a Limiter le consommations d'énergie et d'eau du patrimoine public	CEE
	V.2b Inciter à l'extinction de l'éclairage nocturne et à l'optimisation de l'éclairage public	
V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA	V.3a Favoriser les mobilités douces et le covoiturage à la CCEDA	
	V.3b Cadrer, pérenniser et favoriser le télétravail	
	V.3b. Former et sensibiliser les élus et les agents aux enjeux et pratiques écologiques	

# METHODOLOGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION



ENTRE  
**DORE & ALLIER**  
Communauté de communes

Ce document vise à présenter les modalités de suivi et d'évaluation du Plan Climat Air Energie Territorial de la communauté de communes Entre Dore et Allier.

Rappel de l'article R229 – décret n°2016-849 du 28 juin 2016 – article 1

*IV. – Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public. »*

## SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PCAET

### Dispositif de suivi

L'avancement de la mise en place du programme d'actions du PCAET doit être suivi via un dispositif défini en amont. Ce dispositif permet de suivre la réalisation et l'efficacité des actions, et donc de faire un état d'avancement annuel du Plan Climat pour le comité de pilotage du PCAET.

Chaque action a été associée à un/des indicateur(s) de 2 types :

- **Indicateurs de réalisation** : ils permettent de suivre la mise en œuvre opérationnelle de l'action
- **Indicateurs d'efficacité** : ils permettent de chiffrer l'impact des actions et leur efficacité en termes de réduction des émissions de GES et des consommations d'énergie

### Evaluation à 3 et 6 ans

A mi-parcours (3 ans), le PCAET se doit d'être évalué par la collectivité. Celle-ci doit porter sur :

- L'avancée de la mise en œuvre des actions :
  - ✓ Bilan des actions réalisées
  - ✓ Justification des actions en attente
- Bilan du rôle des différentes parties prenantes : (gouvernance, partenaires , porteurs d'actions)
- Évaluation de la mise en œuvre effective des moyens prévus dans le cadre du PCAET
- Evaluation des impacts des actions et mise à jour des indicateurs-clés du territoire associés au diagnostic territorial
- Comparaison de la trajectoire suivie par le territoire avec la trajectoire stratégique retenue dans le cadre du PCAET
- Présentation des actions correctives, modifications de gouvernance et des moyens supplémentaires proposés permettant d'assurer la mise en œuvre effective du PCAET et le suivi de la trajectoire stratégique retenue

Cette évaluation sera retranscrite dans un rapport mis à disposition du public.

# METHODOLOGIE DE SUIVI ET D'EVALUATION

## SOURCE DE DONNEES

Les indicateurs de suivi d'efficacité sont principalement fournis par l'observatoire régional climat air énergie (ORCAE) qui actualise annuellement les données suivantes :

### 1. Emissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques

- a) Répartition sectorielle des émissions de gaz à effet de serre à climat normal (kteqCO<sub>2</sub> / an)
- b) Retranscription imagée du volume global annuel d'émission de gaz à effet de serre du territoire
- c) Focus possibles sur certains secteurs identifiés comme très émetteurs (kteqCO<sub>2</sub> / an) :
  - i. sur le transport routier par exemple : répartition des émissions de gaz à effet de serre entre transports de personnes et transports de marchandises ;
  - ii. sur l'agriculture par exemple : répartition des émissions de gaz à effet de serre entre les sources énergétiques et les sources non énergétiques (sous-répartition entre l'élevage et les cultures) ;
  - iii. sur le résidentiel :
    - ✓ répartition des émissions de gaz à effet de serre entre les différents usages dans le logement (chauffage principalement ainsi que production d'ECS, cuisson, froid, lavage, éclairage, électricité spécifique, autres usages résidentiels)
    - ✓ répartition des émissions de gaz à effet de serre par énergie (électricité, énergies renouvelables thermiques, produits pétroliers, gaz naturel)
- d) Concentration territoriale des polluants atmosphériques et émissions réparties par secteur (agriculture, branche énergie, déchets, industrie, résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports) pour :
  - i. Les oxydes d'azote
  - ii. Les particules fines PM 10 (diamètre < 10 µm)
  - iii. Les particules fines PM 2,5 (diamètre < 2,5 µm)
  - iv. Les Composés Organiques Volatils Non Méthaniques (COVNM)
  - v. Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>)
  - vi. L'ammoniac (NH<sub>3</sub>)

### 2. Séquestration nette de dioxyde de carbone

- a) Evaluation des stocks et des flux de dioxyde de carbone du territoire par secteur (kteqCO<sub>2</sub> / an)
- b) Estimation du potentiel de développement de la séquestration forestière nette en fonction de deux *scenarii* : tendanciel et dynamique (kteqCO<sub>2</sub> / an)
- c) Estimation du potentiel de développement du stock de carbone dans la biomasse vivante en fonction de deux *scenarii* : tendanciel et dynamique (kteqCO<sub>2</sub> / an)
- d) Production annuelle en tonnes de matériaux biosourcés (chanvre, laine de mouton,
- e) Répartition de la consommation d'énergie finale (GWh/an) par énergie (déchet, électricité, ENRt, organo-carburants, produits pétroliers et gaz naturel)
- f) Répartition de la consommation d'énergie finale (GWh/an) par secteur (résidentiel, tertiaire, transport routier, autres transports, industrie hors branche énergie, agriculture/sylviculture/aquaculture)
- g) Focus possibles sur certains secteurs identifiés comme très émetteurs (GWh / an)

### 3. Consommation énergétique finale du territoire

- a) sur le transport routier par exemple : répartition des consommations d'énergie finale entre transports de personnes et transports de marchandises ;
- b) sur le résidentiel par exemple :
  - i. répartition des consommations d'énergie finale entre les différents usages dans le logement (chauffage principalement ainsi que production d'ECS, cuisson, froid, lavage, éclairage, électricité spécifique, autres usages résidentiels)
  - ii. répartition des consommations d'énergie finale par énergie (électricité, énergies renouvelables thermiques, produits pétroliers, gaz naturel)

### 4. Réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur

- a) Evolution des linéaires supplémentaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel
- b) Evolution du nombre de réseaux de chaleur (linéaire en ml, puissances installées en kW, consommations annuelles en GWh...)

### 5. Production des énergies renouvelables sur le territoire

Répartition des productions d'énergie renouvelables sur le territoire en GWh par an : bois-énergie, solaire thermique, biogaz, photovoltaïque, éolien, aérothermie/géothermie, hydraulique

# INDICATEURS DE REALISATION

ACTION		Indicateurs de réalisation	Source de donnée	donnée de référence 2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028
1	I.1. Favoriser la rénovation et la sobriété énergétique du bâti	Nb de demandes de subventions par types : isolation, système de chauffage (PAC, géothermie, bois, dépose cuve à fioul), accompagnement audit énergétique	ma prim'renov							
		Nb de dossiers conseillés financièrement/techniquement	Renov'actions 63							
		Nb de dossiers CEE déposés	Ma prim'renov							
		nb de communes diagnostiquées (CEP)	Aduhme/intern e							
		nd de bâtiments public en projet de rénovation/rénovés	Aduhme/intern e							
2	I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente	Nb d'OAP spécifiques aux enjeux PCAET dans le PLUIH	interne							
		Nb d'espaces identifiés/végétalisés	interne							
		Nb de points lumineux éteints/optimisés	interne							
3	I.3 Développer le retour d'expérience et la communication auprès du grand public et des acteurs locaux	nb de personnes sensibilisées	interne							
		Nb d'évènements/sensibilisation	interne/SBA							
		Bilans et retours de ces évènements	interne							
4	II.1. Réduire les besoins en déplacements liés à l'accès à l'emploi	Nb d'espaces de coworking créés	interne							
		Nb de PDE/PDA mis en place	interne/SMTUT							
		nb d'entreprises engagées Mobil'éthic	SMTUT							
		nb d'entreprises participantes au Challenge Mobilité Régional	interne							
5	II.2. Développer les mobilités douces	Nb de VAE achetés pour mise en loc	interne							
		Nb de location de VAE	interne							
		budget validé dans le SDC	interne							
		Km d'aménagements cyclables	interne							
		Nb de stationnement	interne							
6	II.3. Favoriser le covoiturage	Nb d'aires de covoit créés/aménagées	interne							
		Nb de places de covoit créés/aménagées	interne							
7	II.4 Développer la mobilité électrique et GnV	nb de véhicules électriques acquis par la CCEDA, les communes, le SMTUT	interne, communes, SMTUT							
		Nb de bornes de recharge installées	TE63/interne/d ata.gouv							
8	II.5. Développer l'usage des transports collectifs	Mise en place système transport demande : oui/non	interne							
9	III.1. Soutenir la production locale et durable	Réalisation événementiel commerce proximité : oui/non	interne							
		Nb d'entreprises engagées dans les éco-défis	interne							

# INDICATEURS DE REALISATION

ACTION		Indicateurs de réalisation	Source de donnée	donnée de référence 2021	2023	2024	2025	2026	2027	2028
10	III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets	Nb de commerçants engagés 0 déchets	interne							
		Nb d'initiatives d'économie circulaire	SBA							
		Nb de points d'apports collectifs pour les déchets alimentaires collectés	SBA							
		Nb de composteurs collectifs installés	SBA							
11	III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique	Nb de restaurations collectives avec production locale	interne							
		Surface en AB (ha), nb d'animaux en AB, nb d'opérateurs en AB	Agence bio							
		Nb agri engagés dans MAEC	PNRLF							
		Kms de haies plantées	interne							
		Nb de formations à destination des agris								
12	III.4. Encourager la production raisonnée d'Energies renouvelables sur le territoire	Nb de bâtiments publics équipés en ENR	interne/Aduhme							
		Puissance installée sur les bâtiments publics (connue)	interne/Aduhme							
		nb d'autorisations d'urbanisme déposées pour installation PV par les particuliers/entreprises	interne							
		Nb de zones d'accélération ciblées par type d'ENR	Scot/interne							
		Puissance installée (connue)	interne							
13	IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité	Nb de sensibilisations/conseils	interne/ADIL							
		Labellisation ENS Oui/non	interne							
14	IV.2. Préserver les espaces aquatiques et la ressource en eau	ha d'espaces naturels protégés	interne							
		Nb d'évènements sensibilisation environnement	interne/PNR							
		Nb évènements sensibilisation eau	interne							
15	V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET	Etat d'avancement des contrats territoriaux	interne							
		Cartographie zones humides : oui/non	interne							
		Indications sur gestion eaux pluviales	interne							
		PLUiH : oui/non								
		ETP permanent alloués à l'animation : oui/non	interne							
16	V.2. Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public	Nb de COPIL organisés et taux de participation	interne							
		Nb de clubs climat réalisés/nb de participants	interne							
		Nb d'animations réalisées/nb de participants	interne							
		Nb d'actions engagées/terminées	interne							
17	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA	nb de communes pratiquant l'extinction nocturne de l'éclairage public	interne/Aduhme /TE63							
		Nb de récupérateurs d'eau installés (bâti publics)								
		Avancement du CEP : nb de communes diagnostiquées	Interne/Aduhme							
17	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA	Nb de kms en mobilités alternatives par an chez les agents	interne							
		Nb de kms évités grâce au TT	interne							
		Rédaction d'une charte du télétravail : oui/non	interne							
		Nb de formations/événements de sensibilisations	interne							

# INDICATEURS D'EFFICACITE

ACTION	Indicateurs d'efficacité	Données d'entrée			Remarques	2023	2024	2025	2026	2027	2028
		Année	Donnée réf	Unité							
1 I.1. Favoriser la rénovation et la sobriété énergétique du bâti	Évolution de la consommation en kWh (résidentiel)	2020	145	GWh	Consommation du secteur résidentiel						
	kg de CO2 évités (résidentiel)	2020	16	kteqCO2	Emissions du secteur résidentiel						
2 I.2. Aménager le territoire de façon économe et résiliente											
3 I.3 Développer le retour d'expérience et la communication auprès du grand public et des acteurs											
4 II.1. Réduire les besoins en déplacements liés à l'accès à l'emploi	Évolution de la consommation en kWh (transports)	2020	196	GWh	Consommation du secteur transports						
	kg CO2 évités (transports)	2020	47	kteqCO2	Emissions du secteur transports						
5 II.2. Développer les mobilités douces	Évolution de la consommation en kWh (transports)	2020	196	GWh	Consommation du secteur transports						
	kg CO2 évités (transports)	2020	47	kteqCO2	Emissions du secteur transports						
6 II.3. Favoriser le covoiturage	Évolution de la consommation en kWh (transports)	2020	196	GWh	Consommation du secteur transports						
	kg CO2 évités (transports)	2020	47	kteqCO2	Emissions du secteur transports						
7 II.4 Développer la mobilité électrique et GnV	Évolution de la consommation en kWh (transports)	2020	196	GWh	Consommation du secteur transports						
	kg CO2 évités (transports)	2020	47	kteqCO2	Emissions du secteur transports						
8 II.5. Développer l'usage des transports collectifs	Évolution de la consommation en kWh (transports)	2020	196	GWh	Consommation du secteur transports						
	kg CO2 évités (transports)	2020	47	kteqCO2	Emissions du secteur transports						
9 III.1. Soutenir la production locale et durable	Évolution de la consommation en kWh (industrie et déchets)	2020	80	GWh	Consommations des secteurs industrie+déchets						
	kg CO2 évités (industrie et déchets)	2020	8	kteqCO2	Emissions des secteurs industrie+déchets						
10 III.2. Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets	Masse de déchets détournés des OM (ordures ménagères)	2021	495,5	kg/hab	Quantité de DMA (territoire SBA)						
	Tonnage réemploi (échelle SBA)	2021	12,6	tonnes	Quantité de réemploi						
	% valorisation matière et organique (échelle SBA)	2021	53,6	%	Taux de valorisation matière/organique						
	Évolution de la consommation en kWh (industrie et déchets)	2020	80	GWh	Consommations des secteurs industrie+déchets						
	kg CO2 évités (industrie et déchets)	2020	8	kteqCO2	Emissions des secteurs industrie+déchets						

# INDICATEURS D'EFFICACITE

ACTION	Indicateurs d'efficacité	Données d'entrée			Remarques	2023	2024	2025	2026	2027	2028	
		Année	Donnée réf	Unité								
11	III.3. Accompagner l'agriculture et l'alimentation dans la transition écologique	kg GES évités (agriculture)	2020	38	kteqCO2	Emissions du secteur agricole (ORCAE)						
	Évolution de la consommation en kWh (agriculture)	2020	16	GWh	Consommations du secteur agricole (ORCAE)							
12	III.4. Encourager la production raisonnée d'Energies renouvelables sur le territoire	kWh produits (Photovoltaïque) nombre d'installations totales	2020	2287 251	MWh unités	Energie photovoltaïque produite (ORCAE)						
		kWh produits (thermique) surface capteurs	2020	698 1408	MWh m3	Energie solaire thermique produite (ORCAE)						
		kWh produits (bois énergie et biomasse)	2020	66935	MWh	Energie biomasse produite (ORCAE)						
		kWh produits (pompes à chaleur) nombre d'installations totales	2020	13192 604	MWh unités	Energie PAC produite (ORCAE)						
		Évolution de la consommation en kWh (résidentiel)	2020	145	GWh	Energie économisée par système de chauffage renouvelable (ORCAE)						
		kgCO2 évités	2020	112	kteqCO2	émissions totales de GES (ORCAE)						
13	IV.1. Préserver les espaces naturels et la biodiversité	ha d'espaces protégés conservés				surface d'espaces protégés en plus						
		ha d'espaces protégés développés										
		kg CO2 stockés	2020	5066	kteqCO2	stockage supplémentaire de CO2						
		ha de stockage	2020	215	km2							
14	IV.2. Préserver les espaces aquatiques et la ressource en eau	ha de zones humides protégées										
		ha de zones humides restaurées										
		ha zones d'expansion de crues										
15	V.1. Animer, suivre et évaluer le PCAET											
16	V.2. Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public	Évolution de la consommation en kWh (tertiaire)	2020	23	GWh	consommations du secteur tertiaire (ORCAE)						
		Évolution de la consommation en kWh (bâti CCEDA)				consommations de la CCEDA						
		kgCO2 évités (tertiaire)	2020	3	kteqCO2	émissions du secteur tertiaire (ORCAE)						
		m3 d'eau économisés				Eau de récupération (pluviale)						
17	V.3. Rendre exemplaires écologiquement les pratiques internes à la CCEDA											

# GOUVERNANCE ET ELABORATION DU PCAET

Une gouvernance partenariale a été mise en place pour élaborer le PCAET :

La constitution d'un **Comité de Pilotage** (COFIL) présidé par l' élu référent en charge de l'environnement, animé par le chargé de mission et/ou le bureau d'études et regroupant un groupe d'élus communautaires de la « commission environnement », créée en 2020, élargie à un élu par commune. Ont été associés également les principaux partenaires techniques et institutionnels qui suivent de près le PCAET : la DDT du Puy-de-Dôme avec notamment le/les chargé(s) de mission transition écologique, ainsi que l'Aduhme (agence locale des énergies et du climat) incluant le directeur ainsi que le conseiller en énergie partagée affecté au territoire.

Le rôle du COFIL était de valider chaque étape de l'élaboration : lancement, diagnostic, stratégie et programme d'actions. Plusieurs réunions supplémentaires ont été réalisées à certaines étapes pour travailler plus en détail (plan d'actions).

Un **Comité technique** (COTECH) a également été réuni à deux reprises, en amont des COFIL Stratégie et Plan d'Actions. Ce dernier comprenait l'ensemble des partenaires techniques associés de près ou de loin au PCAET et aux futures actions identifiées. Le rôle de cette instance était de pré-valider les actions, le portage et de manière plus générale l'aspect technique des étapes d'élaboration.

L'élaboration technique du PCAET a été réalisée en grande partie en interne, avec un appui d'un bureau d'études. De nombreuses réunions/points d'étapes ont eu lieu pour mener à bien le projet, en lien fort avec l' élu référent porteur du PCAET.

Ci-dessous un tableau récapitulatif, non exhaustif, des grandes étapes d'élaboration du PCAET :

Planning	Etape
Septembre 2021	Délibération prescription PCAET et PLUiH
Novembre 2021	Consultation des offres pour l'accompagnement par un bureau d'études
Janvier 2022	Lancement de l'élaboration du diagnostic climat-air-énergie et état initial de l'environnement
Mars 2022	Soirée de lancement du PCAET avec élus du territoire et partenaires techniques
Juin 2022	COFIL Présentation et Validation du diagnostic
Juillet 2022	Ateliers de travail sur la stratégie PCAET avec élus et partenaires (journée de travail en groupes)
Septembre 2022	COTECH Stratégie avec les partenaires techniques
Octobre 2022	COFIL Stratégie
Octobre 2022	Réunion publique de présentation du PCAET avec les habitants et présentation des axes de travail identifiés
Novembre 2022	Travail sur le plan d'actions avec élus et partenaires : 3 réunions : <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion en COFIL</li><li>- Réunion avec les services internes à la CCEDA</li><li>- Ateliers thématiques plus large avec élus, partenaires</li></ul>
Décembre 2022	COTECH Plan d'actions
Décembre à mars 2023	Travail technique en interne et avec les partenaires sur les actions, la définition des partenaires, le budget, la priorisation, les moyens humains à attribuer
Avril 2023	COFIL validation trame plan d'actions Rédaction des fiches-actions
Mai 2023	COFIL Validation Plan d'actions et priorisation des actions
Juin-décembre 2023	Validation administrative du PCAET : saisine de la Mission d'autorité environnementale (MRAE), envoi pour avis au préfet de Région et président du conseil régional, consultation publique, modification du PCAET et validation finale

# GOVERNANCE FUTURE DU PCAET



Concernant la future gouvernance envisagée pour la mise en place des actions du PCAET, la CCEDA compte se baser sur les instances en place pour la validation des étapes.

Un **chargé de mission** sera en charge de la mise en œuvre du PCAET et du suivi. Certaines actions seront directement mises en place par lui. Pour celles qui ne relèvent pas directement de lui, il sera chargé d'animer et de solliciter les partenaires et/ou services concernés et veiller à la bonne mise en place des actions. Le chargé de mission sera également amené à faire un régulièrement avec les partenaires pilotes sur l'avancée des actions, le cas échéant. Quant aux partenaires, ils seront amenés à être sollicités par la CCEDA dès la mise en œuvre des actions.

Chaque action validée dans le PCAET et pilotée par la CCEDA pourra, suite à validation avec le responsable du service et le directeur, ainsi que **l'élus référent**, être mise en place selon les dispositions de gouvernance associées.

Le **COPIL** composé des élus référents et des principaux partenaires techniques (DDT, Aduhme) sera réuni une à deux fois par an, animé par le chargé de mission, pour faire un point d'étape sur l'avancée des actions, présenter les résultats (réalisation, efficacité), les difficultés/limites et revoir si besoin la priorisation voire la mise en œuvre des actions.

Au niveau des citoyens, la CCEDA souhaiterait mettre en place un comité de suivi qui pourrait regrouper des habitants en charge de suivre l'avancée du PCAET, être référents sur le territoire en matière de transition écologique et participer à la sensibilisation du grand public (V.1.B). Ce groupe pourrait être un complément au COPIL déjà existant.